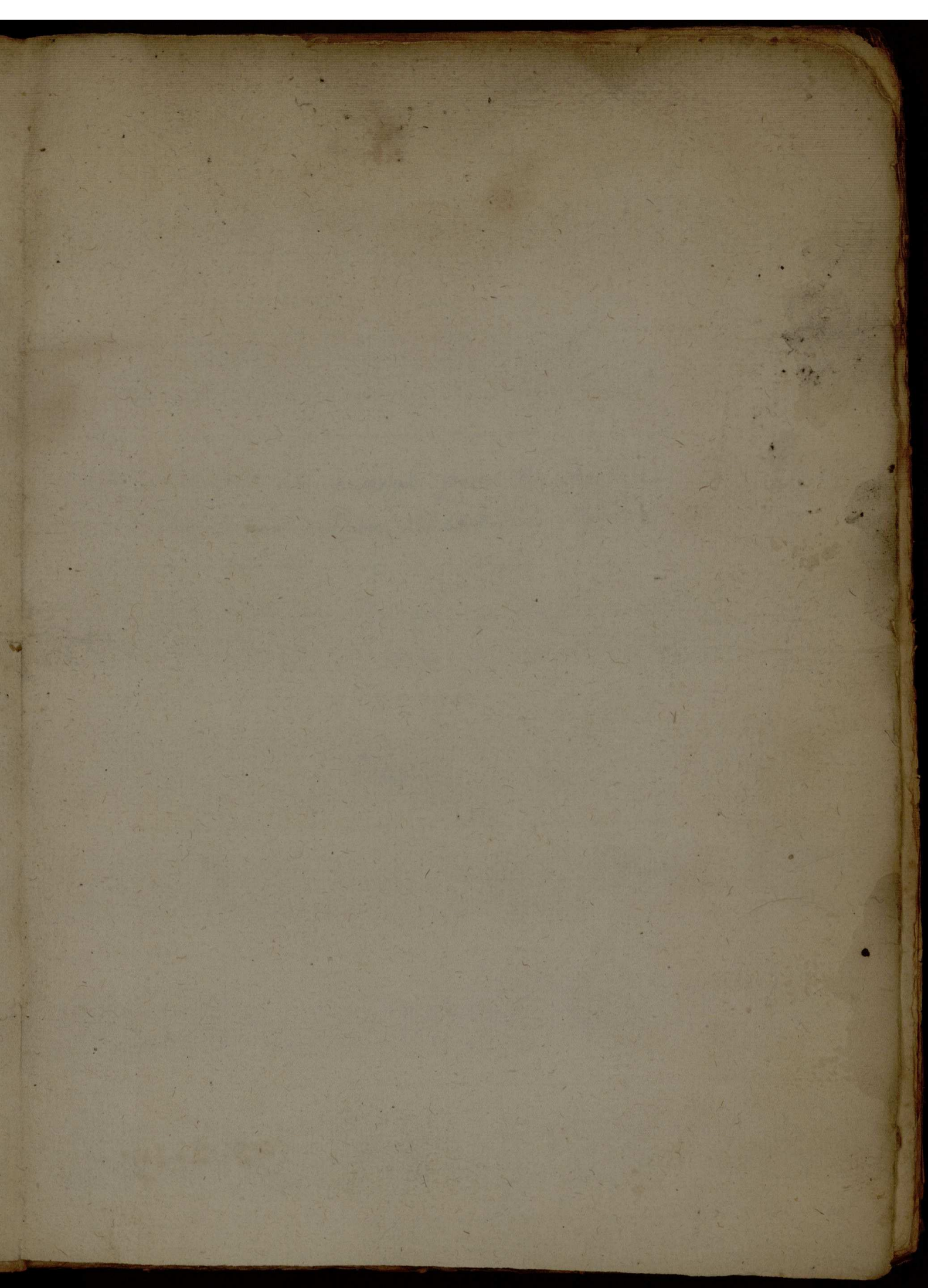




Li
col

ITÉ
•
C

BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
1278



193.2.19.

Ce MS est écrit de la main de feu mon frere. Avocat de l'Université
1. au Parlement et Censeur R. des livres.

Abregé de la vie et de la mort

de M^{re} Nicolas Choart M.S.T. III, 81.

De Buzenval Evêque et C.

de Beauvais, mort le 21 Juillet 1679.

Messire Nicolas Choart né a Paris
le 25 juillet 1611 fut fils de Messire
Theodore Choart seigneur de Buzanval
qui mourut jeune a la Rochelle l'an 1616
ou il avoit été envoyé pour le service
du Roy et de Dame Madelaine Lotier
fille de Messire Nicolas Lotier seigneur
de Blamenil et President au Mortier au
Parlement de Paris veuve pendant 55 ans
des plus illustres de son temps par sa haute
piété et par sa tres sage conduite. Agé
environ de 20 ans il fut conseiller au
Parlement de Bretagne, ensuite Conseiller
au grand conseil, puis maître des Requestes
et Conseiller d'Etat. Aiant montré en tous
ces emplois un esprit tres solide et tres relevé
et capable des affaires les plus importantes,



il fut fait ambassadeur en Suisse et enfin
Evêque de Beauvais au mois de juin l'an
1852.

En même temps il se retira en la maison des
Prêtres de l'Oratoire à S^t Magloire, où
s'étant instruit des grandes obligations de
l'Épiscopat il y renonça absolument, résolu
de perdre la somme de trente mil livres qu'il
avoit payée pour le droit d'Annate; mais
un conseil de conscience ou se trouva
un Conseiller d'État avec de très habiles
Théologiens luy remontra qu'il ne pouvoit
sans péché résister à une vocation qui
paroissoit si pure et si conforme aux règles
de l'Église, et il fut obligé de s'y soumettre.

Étant arrivé dans son Evêché il régla
toute sa maison avec la décence qu'exigent
les Canons; son domestique étoit peu nom-
breux, mais choisi; sa table étoit frugale,
mais honnête, et ses meubles fort modestes.
Il ne voulut jamais porter habit ou Camail
d'autre chose que de laine, son rocher étoit

10
tout uni sans dentelle, en quoy il fut imité
de tous les chanoines de son Eglise.

Toutes les vertus chrétiennes éclatoient
en luy dans un degré eminent, il avoit une
charité, une humilité, une douceur, une
patience à l'épreuve de tout. ~~et~~ Sa bonté
à rendre le bien pour le mal étoit telle
qu'on disoit communément que le véritable
secret pour recevoir de luy toutes sortes de
faveurs étoit de l'outrager; il en a donné
de rares exemples sur tout à l'égard de
certains Religieux. il avoit un si grand
respect pour l'Ecriture Sainte qu'il ne la
lisoit jamais qu'à genoux; il pratiquoit
la même chose toutes les fois qu'il recitoit
l'office divin en son particulier.

Ce qui la rendu plus remarquable sont ses
vertus Episcopales qu'il possédoit toutes dans
leur perfection. il s'appliqua d'abord à l'entier
établissement de son Séminaire que son
Prédécesseur avoit commencé. il en confia

la conduite aux personnes les plus pieuses et
les plus éclairées qu'il put trouver, qu'il
fit venir pour ce sujet de plusieurs endroits;
n'ayant rien plus à cœur que d'attirer dans
son Diocèse tous les honnêtes gens qu'il
pouvoit connoître en quel lieu qu'ils fussent.
il voulut que le règlement de son séminaire
fut un extrait fidèle des canons, accommodés
pourtant à la discipline présente dans toute
la pureté; en sorte qu'il a servi de modèle
à l'établissement de plusieurs. Il fit venir
de Paris M^r. Halé Docteur de Sorbonne,
l'un des plus pieux, des plus sçavans et
des plus désintéressés de l'Église pour
enseigner la Théologie dans son séminaire.

on examinoit la vocation des Ecclésiastiques
avec une grande exactitude; il ne vouloit
point qu'il y eût d'autre temps pour recevoir
les ordres que celui qui marquoit le mérite,
il les recevoit autant qu'il le jugeoit à

propos parcequ'il les entretenoit tous a ses
dépens, ce qui montoit bien haut, son Semi-
-naire étant composé de 30 ou 40 Ecclesi-
-tiques, il en choissoit les plus pieux pour
les faire Vicaires de ses Cures, et leur
donnoit ensuite des cures après les avoir
bien éprouvés. Il ne donnoit jamais les
cures de son Diocèse qu'aux Ecclesiastiques
de son Séminaire, qu'il connoissoit les plus
éclairés dans le gouvernement des ames.
après cela il n'y a pas lieu de s'étonner
que son Diocèse devint en peu de temps
des mieux réglés de la France par le soin
qu'il avoit de se pourvoir de Pasteurs fidèles
et par l'exacritude avec laquelle il veilloit
a tous ses besoins. Ses Séminaristes ordinaires
d'ordinaire a la même, il les voyoit de
temps en temps en particulier les uns après
les autres pour les examiner et leur donner
de salutaires avis; il ne se passoit guere

de semaine qu'il n'alloit a quelques uns de
leurs exercices, il leur laissoit une grande
liberté pour la confession, il ne consultoit
point les confesseurs ni la conduite d'un
chacun et ne leur demandoit point leur
avis quand il s'agissoit d'envoyer quelques
Ecclesiastiques aux ordres, mais il s'en
raportoit entierement a Mr. Boalé qui
ayant soin de tout l'exterieur du Seminaire
ne confessoit aucun de ceux qui y estoient.

Il se levait regulierement a 4 heures, alloit
aux Matines de la Cathédrale a 5 heures
disoit ensuite la messe, assistoit a 9 heures
a la haute messe de la Cathédrale, passoit
le reste de la journée en pieuse lecture, en
plus prieres a regler toutes les affaires de
son Diocèse, a visiter dans la ville les lieux
ou il croioit la presence necessaire, a
donner une audience favorable a tous ceux
qui se presentoient a luy sans en refuser
aucun, tel qu'il fut et pour quelque affaire

qu'on eut a le consulter satil faisant également
tout le monde, comme ~~est~~ S. Augustin, ^{le dit} de S.
Ambroise, repondoit a une infinite de lettres
qu'on luy escriuoit de tous costés sans en laisser
aucune sans reponse, passoit enfin toute sa
iournée en oeuvres de pieté et se donnoit
tout a remplir les devoirs d'un véritable
Eueque, il ne se couchoit iamais deuant dix
heures.

Un de ses plus grands soins étoit le soulage-
ment des pauvres, il établit dans
Beauvais un hospital general dès la premiere
année de son Episcopat, il luy procura tout
le revenu qu'il put, se taxa d'abord luy-
même a deux mil liures par an, mais
dans les besoins pressans il redoubla ses
aumones et dans une seule année il donna
6000th d'extraordinaire. il fit renfermer
dans cet hospital tous les pauvres qui n'étoient
point mariés, ordonna qu'on feroit travailler
les ^{gens} valides chacun selon ce qu'ils pourroient
faire, il voulut que cet hospital fournit

la Subsistance a plusieurs pauvres de la Ville
qui estoient mariés, et d'autres qui n'avoient
pu y estre renfermés, il pourueut en même
temps a leur instruction, dont il chargea
des personnes de merite. Le nombre des personnes
qui sont dans cet hospital est bien de 500.
Cet hospital subsiste toujours par une espece
de miracle, car n'ayant pas plus de
10000^l de revenu il ne laisse pas d'en
trouuer tous les ans pres de 40000^l par
les aumones qu'un grand nombre de
personnes charitables y font regulierement.

M^r de Beauvais outre cette aumone
s'estoit encore chargé de pensions innombrables
qu'il payoit tous les ans a plusieurs
pauvres hospitaux des villes et bourgs
de son Diocese, a plusieurs pauvres Curés
et Vicaires, ne voulant qu'aucun d'eux
fut dans la necessité, a plusieurs Gentilho-
mmes ruinés, il faisoit de plus grandes
aumones journaliers. A plusieurs allans et

uenans de toutes conditions qui s'adressoient
a luy assurez d'en estre secourus, il
remettoit souuent des sommes considerables
a ses receueurs et a ses debiteurs ou a
cause de la misere des temps ou a cause
de leur pauureté. Et Un iour un de ses
receueurs voulant partager avec luy le tiers
d'une perte fort considerable, l'Éueque luy
repondit qu'estant beaucoup plus riche ^{que lui} il
étoit iuste qu'il prit sur luy même la
plus grande partie de la perte, Il ne uolust
iamais pendant son Episcopat qu'on donnât
aucun exploit a ses fermiers ou debiteurs
pour les obliger a payer, Cette bonté fut
bien recompensée, puis qu'il n'eut suiet de
se plaindre d'aucun d'eux chacun s'empresant
de soy-meme a le satisfaire. Une de ses
plus grandes liberalités fut la remise des
sommes considerables qu'il fit a un grand
nombre de pauvres paysans pour les droits
seigneuriaux qu'ils luy deuoient; en sorte

qu'on assure que cette remise a bien monté pendant son Episcopat a 400000^{tt}. On avoit peine a concevoir comment après toutes ces aumones il luy restoit de quoy pouvoir entretenir sa maison qui étoit toujours sur un pied fort honneste, etant de plus surchargé sur son Evêché d'une pension de 12000^{tt}; de sorte qu'il ne luy restoit guere plus de 34000^{tt} de revenu, il vouloit toujours que ses debtes fussent payés avant la fin de l'an; il faisoit encore de grandes aumones pendant les visites de son Diocese, dont il parcouroit le tiers tous les ans sans y manquer. non seulement il les faisoit toutes gratuitement, mais il y amilloit aussi tout autant de pauvres qu'il s'en trouvoit, s'informant autant des besoins temporels que des spirituels, veulant remplir en tout les devoirs d'un bon Pasteur.

il tenoit toujours un sinode de tous ses curés; au retour de ses visites il leur

faisoit a l'ouverture de l'assemblée un discours sur les devoirs des Pasteurs qui étoit également solide et edifiant.

Il ne manquoit jamais d'aller encore dans les Paroisses de son Diocèse, des que quelque sujet extraordinaire le requeroit, soit pour le soulagement des pauvres soit pour rendre visite a quelque Curé malade qu'il alloit luy meme.

En l'an 1668 la peste s'étant mise dans deux Villages, il sy transporta resolu de n'épargner ni sa bourse ni sa vie pour les secourir; il fit mettre tous les malades au milieu de la campagne sous des tentes, leur enuoya un Chirurgien, il auoit un habit long de toile cirée pour ne point prendre le mauvais air; il alloit ensuite les visiter luy meme et prenant le dessus du vent il s'approcha d'eux de telle sorte, et se mit sur une eminence ny ayant qu'un chemin entre luy et eux, en sorte qu'il

pouvoit les entendre et être entendu d'eux, il les exhorta et les consola comme un véritable Père, s'informa d'eux les uns après les autres de leurs nécessités temporelles et spirituelles, et aiant trouvé une fille à l'extrémité qui n'avoit pas reçu le St. Sacrament il en avertit le Curé qui faisant difficulté d'y aller, il luy dit animé d'un zèle pastoral, M^r. le Curé il faut que vous y alliez ou moy; après avoir donné les ordres nécessaires pour les pestiférés il pourvut aux besoins de ceux qui n'estant point atteints de mal étoient restés dans les villages; il les assemble tous au milieu de la Campagne, leur fit une exhortation apostolique pour les exciter à profiter de leur miserable état et avec confiance en Dieu; et parcequ'ils étoient abandonnés de tout le monde que la crainte du mal éloignoit de ce lieu, il se chargea luy même

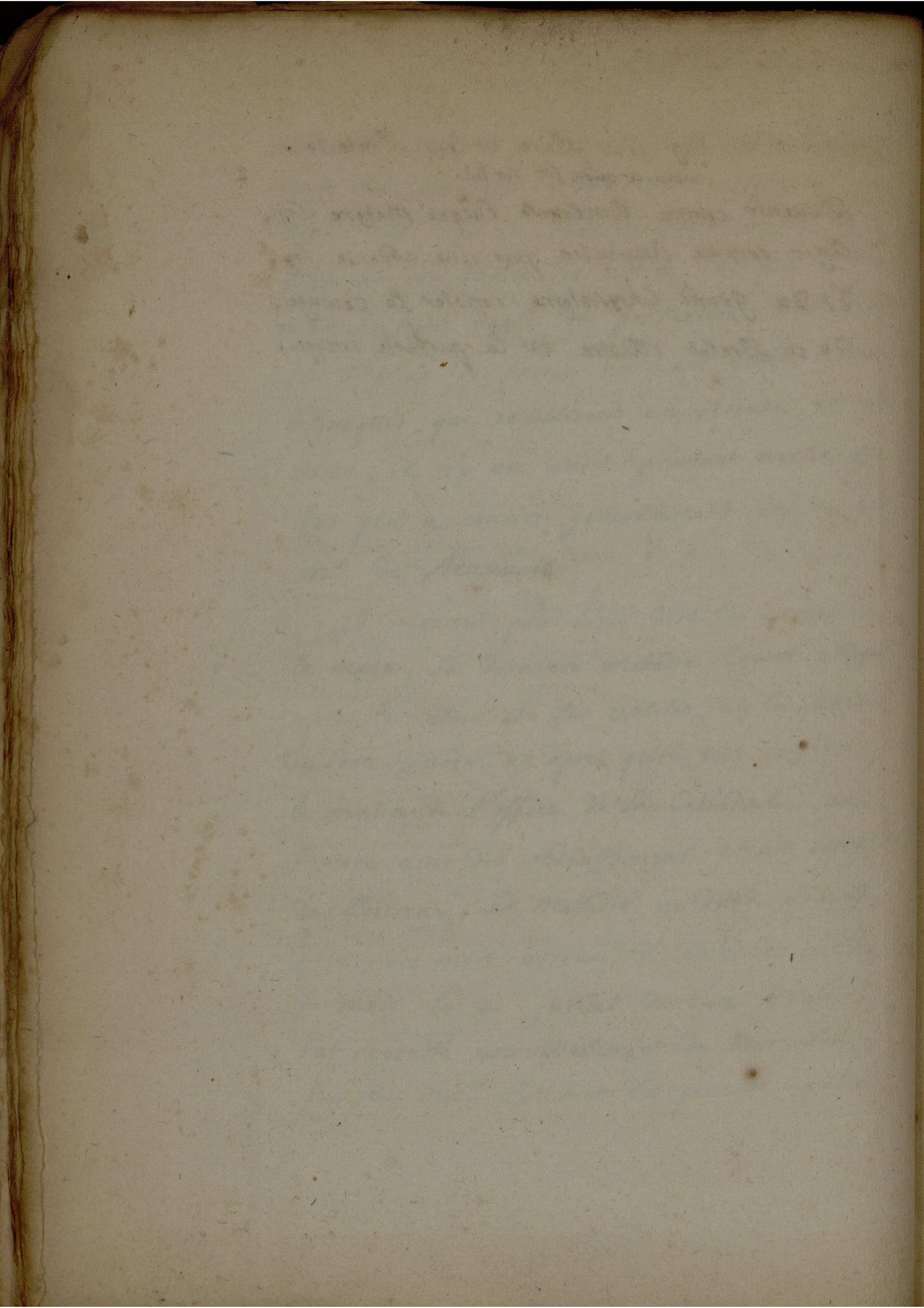
de leur substance, fournit tout l'argent
qu'il falloit et commit des personnes pour
leur apporter hors du village les viures
et les autres choses qui leur estoient necessaires.
Enfin il mit un si bon ordre par tout qu'une
bonne partie des habitans de ce village furent
preservés de la peste, que la plus part de
ceux qui en auroient été attaqués furent
gueris, et que le mal ne passa pas plus
avant. Ce qu'on a de plus admiré dans sa
vie, c'est son uniformité dans sa conduite,
ne manquant jamais a aucun des devoirs
qu'il s'étoit prescrit. on peut dire que c'est
son caractere propre ne s'en étant jamais
ecarté depuis le premier iour de son Episcopat
qui fut de 27 ans jusqu'au dernier,
il demeura toujours inébranlable pour
soutenir les verités de la foy et faire
observer les maximes de l'Evangile, non
obstant les grandes persecutions qu'on luy

Suscita qui se servirent qu'à relever davan-
-tage son mérite. c'est cette uniformité
admirable qui la fait persévérer dans la
pratique de toutes les vertus, et qui la éleva
à un si haut degré de perfection, que bien
que l'Eglise de France eut un grand nombre
d'Evêques qui excelloient en science et en
vertu il n'y en avoit pourtant aucun qui
fut plus à imiter généralement en tout que
M^r. de Beauvais.

Il mourut, pour ainsi dire, les armes à
la main, sa dernière maladie l'ayant attaqué
après le retour de ses visites, et la tenue
de son Synode; et après qu'il eut assisté
le matin à l'office de sa Cathédrale une
fièvre avec des redoublements et une oppression
de Poitrine, sa maladie ne dura que 4
jours, sa mort arriva un Vendredi à l'heure
de midi le 21 juillet de l'an 1679, il
fut regretté universellement de tout son
peuple, mais sur tout des pauvres qui

perdroient en luy leur Pere et leur Protecteur.
voici ce qu'on fit sur luy.

Devenir comme Ambroise Evêque Malgré Soy,
Agir comme Augustin par une ardente foy,
Et du grand Chrysostome imiter le courage,
De ce Prelat illustre en la parfaite image.



Extrait d'une lettre écrite sur la
vie et sur la conduite de M^{rs}
les Eueques d'Allet et de
Lamiers.

Ils tenoient leurs Synodes presque tous les
ans pendant les quels ils nourrissoient a
leurs depens tous les Pretres qui sy rendoient
et s'ils uenoient de loin les defraioient de
leur uoyage.

Ils faisoient la uisite tous les ans en toutes
les Paroisses de leurs Dioceses iusqu'aux moind-
res Villages et 4 fois par an dans les lieux
les plus considerables, le tout a leurs depens,
sans rien exiger de personne, ils alloient de
temps en temps precher dans les Villages et
voir le fruit que faisoient M^{rs} les Curés
et Vicaires.

Ils tenoient des conferences tous les mois
dans tous les Archipretres de leurs Diocese, ou

ies assistoient et ou tous les Curés et Vicaires
estoyent obligés de se trouver. ils y raportoient
ce qu'ils auoient lu de plus considerable
dans les Leres sur seize propositions que
l'on changeoit de mois en mois, ils obli-
geoint par ce moyen les Curés et les Vicaires
d'estudier l'écriture et les Leres.

ils passoient les matinees des Fesses et
Dimanches a entendre les confessions du
Leuple, et principalement des pauvres. Ils
alloient l'après midi precher en quelques
Paroisses ou monasteres de filles.

ils emploioient les matinees de chaque iour
depuis 4 heures iusques a 9 ou 10 heures
en prieres et a dire la messe, et ils consacraient
le reste du iour aux affaires de leur Diocese
excepté quelques heures de l'après diné qu'ils
emploioient a la uisite des pauvres et des
malades, M^r. D'Alet assistoit a tout l'office
de la Cathédrale.

Deux Ecclesiastiques recueilloient tous les

50

domestiques des 4 heures du matin, et ils
se rendoient a 4 heures et demie dans l'Oratoire
ou ces deux Evêques qui s'y estoient rendus
des les 4 heures leur faisoient la priere
du matin; après quoy ils faisoient tous
ensemble une heure de méditation, durant
la quelle on disoit une messe basse les
jours ouvriers, Tous ces Domestiques estoient
obligés d'entendre la messe de Paroisse les
jours de festes. après l'oraison ces deux
Evêques disoient la messe dans leur chapelle
ou dans quelque monastere, et en entendoient
ensuite une seconde, le diner sonoit a
onze heures et le souper a six heures
du soir, Il y avoit un examen d'un
quart d'heure devant le repas, et on
liisoit quelques livres de pieté pendant le
repas des Evêques, et pendant celui de leur
Domestique. Leur table estoit frugale, on
n'y servoit que des viandes ordinaires, et

avant que de manger ils en coupoient
quelque morceau de meilleur appetit pour
les pauvres. On faisoit a 7. heures du soir
une demi heure d'oraison, les deux Evêques
faisoient la priere du soir a huit heures
et chacun se retiroit pour estre couché a
neuf heures.

M.^r de Lamiers avoit 3 Seminaires l'un
dans un pelerinage ou il entretenoit 7 ou
8 Pretres pour instruire et confesser les
Pelerins, les deux autres étoient dans Lamiers
dont l'un étoit pour elever les jeunes Pretres
et ceux qui aspiroient a ^{Etat Ecclesiastique,} ~~l'Episcopat~~ comme
aussi les Docteurs qui étoient de jeunes Ecclési-
astiques qu'il envoie dans les Villages
servir des écoles pour instruire les petits
garçons, l'autre étoit un seminaire de filles
et jeunes devotes pour être regentes, qu'on
envoioit aussi dans les Villages servir
les écoles des filles. M.^r de Lamiers

entretenoit a ses depens tous ces Seminaires
aussi bien que les Ecoles des Garçons et
des Filles. M^r. d'Allet en faisoit autant.

Ils entretenoient chés eux et a leurs
depens et avec d'honnêtes appointemens leur
grands Vicaires, leurs Officiaux, leur Promoteurs
et leurs Secretaires. Ils avoient ordre de
faire leur office gratis, si quelqu'un eut
reçu quelque chose il eut esté aussitost
congedié

Ils entretenoient un boutique d'apothicaire
et 6 chirurgiens qui alloient dans les
villages visiter les malades et leur donnoient
gratis les remedes dont ils avoient besoin

M^r. de Samiers avoit obligé tout son
chapitre de viure en communauté et de
n'avoir rien de propre, parceque c'étoit des
chanoines reguliers.

Tous les Pretres de leurs Dioceses qui
venoient pour affaires dans la Ville estoient

obligés d'aller manger a la table de leur
Evêque: pendant tout leur sejour ils n'osoient
aller ailleurs; et leurs chevaux estoient encore
entretenus gratis. Le grand principe de ces
deux Evêques étoit que le bien des Evêques
appartenoit aux Pretres et aux pauvres, et
que les Evêques aussi bien que les Cures ne
devoient rien avoir que leur simple portion.
Ils devoient estre informés de tous les Cures,
vicaires et Pretres de leurs dioceses qui
tomboient malades, et des qu'ils scavoient
quelqu'un qui le fut, ils l'envoient querir
dans une Litiere le logeoient dans leur
maison Episcopale, l'entretenoient de tout,
leur servoient même avec souvent d'infirmiers.
cette charité avoit si fort gagné le
coeur de tous les Pretres de leurs dioceses
qu'ils distribuoient avec joie tous leurs
biens aux pauvres, voyant que leurs Evêques
ne permettoient pas qu'ils manquassent de

rien dans leurs besoins.

Ils n'avoient chez eux ni Gentilshommes
ni Ecuyers, ni pages, ni Laquais, ni Carottes,
ni chiens, ni tapisseries dans leurs chambres,
ils ne se seruoient pour domestiques que
de jeunes gens d'une vertu reconnue, qu'ils
faisoient etudier a leur loisir et qu'ils
pouroient ensuite. Leurs domestiques ne
s'entretenoient que de maximes de pieté,
bannissoient de leur entretien toutes les affaires,
Il y a peu de convents ou l'on uive d'une
maniere plus austere qu'ils faisoient.

Ils auoient banni de leurs Dioceses les
iours de festes les danses, les marchés,
les charoits; et même les barbiers ne pouuoient
faire la barbe ces iours la. ~~Tout ce qui étoit~~
~~de la morale se trouuoit de concert unication aux~~
~~cardes~~. La morale relachée n'étoit
point reçue dans leur Diocese. M^r. de Camille
n'approuoit les Reguliers pour confesser
qu'une fois l'an, pour les éprouver: encore

falloit. il qu'il les connut bien particulièrement pour leur accorder cette permission. M^r. d'Allet n'en approuvoit aucun, Les B. jésuites du College de Samiers qui ne faisoient aucune fonction dans le Diocèse firent de grands bruits contre l'Évêque.

~~Jamais M^r. d'Allet ne voulut que M^r.~~
le Prince de Conty Gouverneur de la Province entrat dans le cœur, sa place étoit avec les Laïques dans la nef. Madame de Conty logeoit au Seminaire des filles, elle ne put non plus jamais entrer dans la maison épiscopale de M^r. d'Allet, quand même M^r. Son mari y étoit, et M^r. d'Allet ne voulut pas non plus recevoir sa propre Soeur dans son Evêché, mais ~~il falloit recevoir dans la maison voisine.~~

Ces deux grands Evêques donnoient tout leur bien aux pauvres, et quand ils n'avoient plus d'argent à leur donner, ils leurs donnoient des billets à prendre sur leurs revenus ou

premiers. ils distribuerent aussi aux
 pauvres tout le fond de leur patrimoine
 sans en laisser quoy que ce soit a leurs
 parens qu'ils disoient n'estre que trop riches,
 ils ne faisoient point difficulté d'aller eux
 mêmes consoler ceux qu'on menoit au Suplice,
 de les confesser de les exhorter a bien mourir,
 et m^r. de Lamiers ayant sceu un iour
 que le bourreau de la ville estoit mal avec
 sa femme, il l'envoia querir sur l'heure,
 l'embrassa tendrement, le conuia de viure
 en paix, de se bien comporter dans la vocation
 et l'assura qu'il l'aimerait, le servirait, et
 le protegeroit en tout.

Comme ils estoient les heres de tout leur
 Diocese, ils cherissoient tendrement les gens
 vertueux et suscitoient de s^{es} persecutions
 aux mechans des qu'ils en connoissoient qui
 croupissoient dans le crime, ils les reprenoi-
 ent charitablement et les excommunioient s'ils ne
 se corrigeoient point apres plusieurs avertissemens.

ils ne faisoient presque point de Pretres. M^r.
de Lamiers n'en faisoit pas deux en trois ans
et m^r. d'Allet pas un en 12 ans, ne voulant
engager personne qui n'eut demeuré 10 ou 12
ans dans son seminaire, de quoy personne ne
se plaignoit, parce qu'il entretenoit ses seminaristes
de tout iusqu'à leur linge, bois, chandelle
et m^r. de Lamiers en faisoit autant.

Ce n'est là qu'un abrégé de la vie et de
la conduite de ces deux grands hommes,
ils meritoient qu'on rassembloit dans des
volumes particuliers tout le détail de leurs
actions et de leurs vertus tant Episcopales que
chrétiennes; auroit il ne faut pas s'étonner
que ces deux grands hommes aient mené une
vie si conforme, en sorte que qui sçait celle
de l'un sçait celle de l'autre, parce que M^r. de
Lamiers ayant pris M^r. d'Allet pour son directeur
regloit toutes les actions particuliers de sa vie
sur celles de ce Prelat. Tous les peuples

14

du bas Languedoc auoient une si haute idée
des biens inestimables que ces deux Eueques
auoient procuré a leurs Dioceses soit pour le
spirituel soit pour le temporel, qu'ils appelloient
communement leur Diocese la terre de pro-
-mission. Si tous les Dioceses de France
etoient aussi bien gouvernés que l'on est
ceux d'Allet et de Lamiers, l'on ueroit
bien du changement dans le Christianisme,
les Ecclesiastiques seroient mieux réglés, les
peuples mieux instruits, les pauvres plus
secourus, les malades plus assistés qu'ils ne
sont, ~~et~~ Surce qu'on a suscité des pertecutions
en toutes manieres a ces deux S^s. Eueques
sous le pretexte qu'ils estoient jansenistes;
on peut ajouter icy les paroles du Cardinal
Bona qui quand il se fut informé comment
uiuoient les principaux de ceux qu'on decroit
comme infectés des erreurs du jansenisme,

ne put s'empêcher de s'écrier en levant les
yeux au ciel et joignant les mains, Quoy
consacrer tout son bien à assister les pauvres,
faire profession d'être pauvre soy même,
être appliqué à la prière, exhorter les autres
à s'y appliquer, vivre exemplairement, Precher
J. C. d'une manière apostolique, et ce donc
là ce qu'on appelle jansenisme? plut à
Dieu que nous fussions tous jansenistes en
cette manière, le monde seroit bien différent
de ce qu'il est maintenant.

Extrait du Testament
de M^r l'Evêque d'Alet

j'élit ma sépulture au pied de la croix
du cimetière de l'Eglise paroissiale de S.
André d'Alet, et n'entens point qu'on
mettre sur ma sépulture aucune Tombe ou
Epitaphe. je supplie mes exécuteurs testamentaires

157

De vouloir incontinent apres mon deces
me recomander aux priers des gens de
bien, et Specialement de bons et vertueux
Ecclesiastiques et religieux, Je remet a
leur prouid prudence et a leur charite' a
regler les Services et le nombre des messes
qui se diront pour le repos de mon ame.

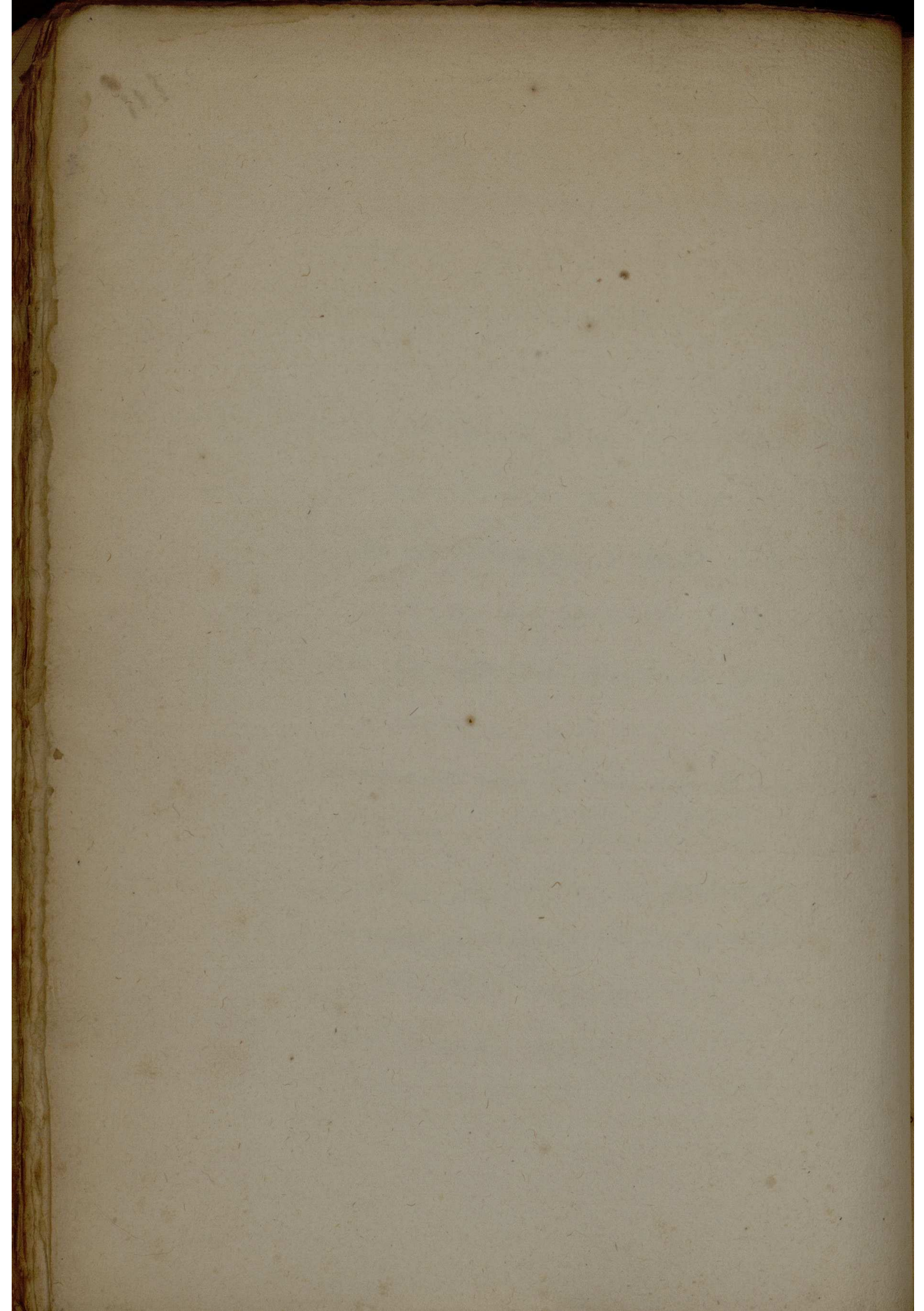
Je fait heritiers universels des biens qui
me pourroient rester les pauvres de mon
Diocese pour leur estre distribues les deux
annees d'apres mon deces ou plutost s'il
se peut en la maniere la plus conuenable
en egard aux necessites les plus pressantes et
les plus importantes

fait a Alet dans notre maison
Episcopale le 29 Octobre 1677

Nicolas Eueque d'Alet

Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.

16



119

abrege de la Vie de M^{re}
Francois Etienne De Caulet
Evêque de Samiers, mort
le 7. Aoust 1680.

Messire Francois Etienne De Caulet
naquit a Toulouse le 19 May 1610. il
étoit d'une famille de robe tres considerable
dans le Parlement de Languedoc. il fit ses
premieres études a Toulouse et fut nommé
abbé de S^t Volusien de Foix a l'âge
de 17 ans l'an 1627. il s'attacha a procurer
la reforme de cette abbaye et y établit par
ses soins et ses liberalités les Chanoines
reguliers de S^{te} Genevieve. Ses habitudes
qu'il eut, étant encore jeune, avec M^r. Olier
curé de S. Sulpice a Paris et M. Vincent
de Paul General de la mission luy inspirerent
de certaines prevenions contre M^r. l'abbé de S^t
cyran; mais quand l'âge, l'experience, l'étude
et la Grace eurent rendu M^r. De Caulet un
homme parfait, il se depouilla des préjugés de

la jeunese et il reconnut authentiquement que
la contradiction que m^r. l'abbé de S^t. cyran
auoit soufferte, étoit ^{en lui} une marque d'une véritable
piété, et qu'en quelques uns elle étoit l'effet d'un
zele précipité qui n'étoit pas selon la science,
et en d'autres l'effet de la haine qu'ils
auoient pour la vérité. cet acte est daté
du 20 octobre 1671 et a été imprimé à
Lyon en 1679 à l'entrée des oeuvres chrétiennes
et spirituelles de m^r. l'abbé de S^t. cyran. il
auoit remis son abbaye entre les mains du
Roy auant que d'être nommé à l'Éuêché
de Lamiers ce qui arriva en 1644. mais
il n'auroit pas accepté cet Éuêché par vertu
et par humilité, si m^r. Vincent en qui il
auoit alors confiance ne l'eut assuré après
beaucoup de prières de part et d'autre que Dieu
l'appelloit à ce sacré ministère. Il fut
consacré dans l'Église Paroissiale de S^t. Sulpice
à Paris l'an 1645, il fit son entrée ^{à Lamiers} le dimanche
des Rameaux de la même année, il
trouua un diocèse qui auoit été desolé par

128

les guerres des Huguenots, de grands dereglements
dans le Clergé, et peu de foy parmi les peuples.
Il eut toutes les peines du monde a reduire
dans quelque ordre douze chanoines reguliers
que M^r. de Sponde son predecesseur appelloit
12 Leopards. Il obtint du Pape Alexandre 7
des bulles et lettres patentes du Roy pour
reformer son Chapitre a mesure que les anciens
chanoines mourroient, il a eu la consolation
de reunir dans cette reforme d'une maniere
admirable; car tout le monde scait que ces chanoines
reformés apres avoir uecû plusieurs années
sous la conduite de ce Prelat dans la fermeur
et la severité des premiers Chretiens, ont été
dispertés dans tous les coins de la France ou
ils sont honorés comme des confesseurs de J. C.
pendant leur vie, et apres leur mort comme
des S^s. il établit 3 Seminaires, dans les 2
premiers on elevoit des la tendre jeunesse des
enfants qui apporloient dans l'Eglise l'innocence
de leur baptesme, et le 3^{eme} étoit destiné a
former des Regentes pour instruire les filles

Dans tous les lieux de son diocèse. Il s'étoit lié
à tous les travaux de la vie apostolique pour le
salut de son peuple, Il visitoit toutes les années
jusqu'aux moindres villages de son diocèse, et
par tout il prêchoit avec zèle pour porter
les peuples à la pénitence, par tout il repandoit
abondamment ses aumônes dans le sein des pauvres,
par tout il laissoit l'odeur de ses vertus,
Dieu a rendu son Episcopat célèbre par 3 grandes
affaires, afin que la conduite qu'il a fait tenir
à ce Prélat servit d'exemple à ces Ministres inq.
dans la dernière postérité. Celle qui regarde la
signature du formulaire luy a été commune
avec m^r d'Alot, d'Angers, et de Beauvais;
ces 4 Evêques firent paroître dans cette affaire
tant de sagesse, tant de générosité, tant d'amour
pour la vérité, pour l'Eglise et la dignité de
leur Ordre qu'ils forcèrent par la seule équité de
leur cause toutes les Puissances qui en avoient iniu-
stement prévenues contre eux, d'accorder à l'Eglise
galliquane la paix de 1668. Dans cette même
année m^r de Lamiers avoit déjà été obligé
d'excommunier 3 jésuites de sa ville Episcopale;

19

et voici quelle en fut l'occasion. ces Religieux renuersoient toutes les maximes salutaires de la penitence, ils donnoient des absolutions aux pecheurs les plus scandaleux, Deia liés par leurs Pasteurs legitimes, ils decroioient dans les compagnies la conduite de m^r. de Lamiers, ils l'attaquoient ouvertement en chaire par des sermons seditieux et impies. A tout cela ils aidoient encore que quand une fois ils auoient été approuuez verbalement par l'Éueque, leur approbation ne pouuoit plus être iamais reuocquée, quand meme l'Éueque ne se souuientroit pas de l'auoir donnée.

Pour arreter le cours de ces maux m^r. de Lamiers fit une ordonnance du 19 Decem. 1687 par laquelle il reuocqua toutes les approbations verbales qu'il auoit pu accorder auparauant, et defendit a ceux qui les auoient eues, de confesser iusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu une par escrit sous peine de suspension qui seroit encourue par le seul fait. tout le clergé tant seculier que regulier defera a cette ordonnance, il n'y eut que les jesuites qui

résolurent et qui convainquirent pleinement
m^r. de Lamiers de la vérité des avis
qu'il avoit reçus le 22 Aoust 1659 de
m^r. de Solminiac évêque de Cahors qui
„ contiennent „ que les jésuites sont un fleau
„ et une ruine a l'Eglise; Que tous les
„ Evêques qui vont solidement a Dieu ne
„ leur doivent donner aucun employ, ni
„ même entrer jamais chez eux car cela
„ les autorise „ Le 24 Decembre ils firent
Signifier a m^r. de Lamiers un acte injurieux
et tout rempli d'erreurs contre la hierarchie
et la dignité de leur Evêque, il fut censuré
le 20 Feur. 1668 par 10 Evêques assemblés
aux Etats de Languedoc a Montpellier
et les propositions en furent déclarées fausses,
erronées et Schismatiques. Les Jésuites
continuèrent de contester contre l'ordonnance
de leur Evêque et ils remplirent toute
la ville de leurs libelles diffamatoires. m^r.
de Lamiers déclara par une ordonnance

20

du 5 jan. 1688 que 3 d'entre eux, Scauoir
frere Jean Bouelien recteur, Pierre Falguy-
ras syndic et francois Adamet presbres
jesuites auoient encouru la suspension, et leur
deffendit d'entendre les confessions sous peine
d'excommunication a encourir par le seul fait,
mais bien loin d'obeir a cette 2.^e ord.^{re},
ils la firent arracher des lieux ou elle
estoit affichee par le Correcteur de leur College;
et par leurs escoliers, et entendirent les
confessions a leur ordinaire. Leur monstrueux
attachement a secouer tout joug obligea
m^r. de Lamiers apres leur auoir fait faire
les monitions canoniques et pris toutes les mesures
imaginables pour les ramener, de fulminer
anatheme contre eux quoy qu'avec larmes
et une extreme douleur et la sentence d'excom-
munication le 5 feur. 1688. Les jesuites
alors s'abandonnerent a tous les emportemens
les plus furieux, ils animèrent de leur rage
leurs escoliers qui dechirerent les ordonnances de

L'Évêque, allerent pendant plusieurs jours en
armes dans la ville pour outrager les Dom-
estiques, commirent mille insolences jusque
dans les Eglises. L'on fit des Libelles si impies
et si sacrilèges contre m^r. de Lamiers que
les seules litres font rougir: Les vers bouffons et
insolents qui sont du goût des jésuites aussi
bien en France qu'à Angelopolis et au
Paraguay, ne furent pas oubliés. Ils tenterent
même de faire informer contre la personne
sacré de leur Evêque par le Juge criminel
de Lamiers; en un mot on ne sçait ou
ils auroient porté leur attentat, s'ils
n'eussent eu avis que le Roy informé de
~~leur~~ la conduite de m^r. de Lamiers avoit
rendu un arrêt le 1. Fevr. 1668 par lequel
la majorité ordonnoit que l'Éd. manana du mois
de Decembre seroit par provision executée
par les jésuites selon la forme et teneur. La
nouvelle de cet arrêt leur fit fermer la
porte de leur Eglise, ou ils ne laisserent pas de
confesser encore pendant quelque temps et continuèrent
toujours à dire la messe quoy qu'excommuniés.
La

22

La dernière affaire ou m^r. de Lamion
s'en trouva engagé et qui a couronné sa
vie est celle de la regale. Le Roy fit
une Déclaration le 10 feur. 1673., par la
quelle il déclara que le droit de regale luy
appartenoit universellement sur tous les
archevêchés et Evêchés de son Royaume
et en conséquence sa Majesté ordonna à
tous les archevêques et Evêques qui luy
avoient prêté le Serment de fidélité
d'obtenir des Lettres de main levée et de
les faire enregistrer dans deux mois à la
chambre des Comptes, et qu'à faute d'y
satisfaire dans le dit temps la regale seroit
déclarée ouverte dans leurs diocèses. plusieurs
prelats des Provinces où jamais ce droit
n'avoit été en usage protestèrent contre
la Déclaration et en laissèrent des actes dans
leurs Archives. La crainte d'encourir les
disgraces de la cour, d'être exposés aux
rigueurs des exils, d'être dépouillés de leur
revenu ne leur permit pas de faire d'autres

demarches; mais M^r de Lamiers l'homme
du monde le plus sincere et le plus droit
ne s'accomoda pas dans une occasion importante
de ces voies de menagement il ne crut
point pouvoir en conscience faire enregistrer
son serment de fidelité, parcequ'il auroit
reconnu par cette formalité le droit de Regale
dont son Eglise et la Prouince sont exemptes
par une franchise et une liberté qui leur
est naturel il auroit demeuré dans le
silence en se contentant de ne rien faire
contre son deuoir, si l'on n'eut enuoyé dans
son Eglise un regaliste pour en enuahir la
premiere dignité, alors il fut obligé pour
conseruer les droits de son Eglise de faire
une ordonnance le 27 aursil 1677 par la
qu'elle il declare que conformément au
Concile general de Lyon il ne pouvoit
consentir a l'extention de la Regale qui
n'auoit iamais eu lieu dans son diocese et
que son Eglise Cathedrale étant reguliere et
reformée, c'estoit encore une nouvelle raison qui

22

l'empêchoit de reconnoître ce droit. Cette ordonnance fut cassée par un jugement informe de l'archevêque de Toulouse l'un de ces Brélats que la fortune auroit et ^{qui} prostituent honteusement la dignité de leur caractère à tous les desirs de la Cour. M. de Camiers répondit à ce jugement insoutenable par un acte du 18 Octob. 1677 et le 26 du même mois il fit signifier au Archevêque un appel de son jugement au S. Siège, il prit soin d'instruire la conscience du Roy par une lettre où il fait paroître un désintéressement héroïque, et où la justice de la cause est évidemment démontrée. mais comme c'étoit une occasion pour vanger le ressentiment des jésuites contre ce S. Evêque, ou la lettre n'alla pas jusqu'à la majorité, ou les effets qu'elle devoit produire furent empêchés par les soins de ces Pères, on saisit tous les meubles de ce Prêlat jusqu'à des fagots et jusqu'aux herbes de son jardin et on luy ôta tous ses revenus avec une telle rigueur qu'on ne luy laissa pas même les choses nécessaires à la vie qu'on ne refuse pas aux plus criminels. Le chapitre de la Cathédrale

fut traité avec la même violence parce qu'il
auoit écouté la voix de son Pasteur et qu'il
n'auoit pas ouvert son sein pour recevoir des
loups. alors m^r. de Lamiers s'élevant au
dessus de la foiblesse de son grand age et de
toutes les necessitez ou il estoit réduit avec
tout son chapitre, ne uiuant plus que de
la foy implora le secours du S. Siege
pour uanger le soutien de sa cause; il
s'adressa encore au Roy avec cette s^{pe}
Liberté qu'inspire l'esprit de verité et de force;
et pour n'obmettre aucuns des moyens qui
pouuoient contribuer a faire reuoir cette
affaire ou la prouidence de Dieu l'auoit engagé
pour la liberté de son epouse, il hazarda une
lettre au L. de la Chaire jesuite confesseur du
Roy ou il luy reproche meme avec une charité
prestante et d'une maniere a toucher les
coeurs les plus endurez qu'il sacrifie au
rennement de la Société les interens de
l'Eglise; et que c'est une iniustice criante
que cette Société se uange sur la personne
aux depens de la gloire de Dieu et des droits
de son Eglise. Enfin apres que m^r. de Lamiers

23

Se fut soutenu dans de si pénibles épreuves pendant 4 ans tant par les brefs du Pape innocent II qui ne se passoit point de le consoler ni d'écrire au Roy en faveur de la cause & par l'opération de la grace qui tempéroit les rigueurs de ses maux, après avoir gemi long temps sur les malheurs de l'Eglise, il entra dans la bienheureuse éternité le 7 d'oust 1680 âgé de 70 ans deux mois 12 iours. ce Prelat avoit une humilité si profonde que quoy qu'il eut toujours vécu d'une manière tres réglée il se regardoit comme un grand pecheur; c'est dans cette vue qu'il embrassoit avec ardeur toutes les austerités de la penitence et qu'il châtioit sur luy même les pechés de son peuple, parce qu'il s'en regardoit comme la victime, toujours dans la desiance de ses propres lumières, il avoit sans cesse les yeux attachés sur le Seigneur d'où il attendoit la misericorde pour conduire ses pas, c'est pourquoy dans toute sa conduite on ne voit rien qui l'int de l'homme, mais tout étoit au dessus de la chair et du sang. Sa maison fut toujours réglée

comme un monastere, elle etoit comme un hospice
public pour tous ceux qui estoient dans le besoin,
il aime la pauvrete' parce qu'elle delache de la
terre, il la pratiqua pour soulager les pauvres,
pour fonder un seminaire dans la ville
episcopale qui subsistat apres luy, pour elever
une Eglise Cathedrale a la place de celle qui
auoit ete' bruslee par les Calvinistes, afin
d'accomplir le modele d'un parfait Eveque,
il se retira dans la communaute' de ses chers
enfants les chanoines de son Eglise avec les
quels il vivoit dans tous les exercices de
la vie reguliere autant que ses fonctions
le luy pouvoient permettre. Sa solide
deuotion estoit j. C. dans le ciel et son Eglise
sur la terre. comme rien n'estoit capable de le
separer de la charite' de j. C., tout ce que
le monde a de plus terrible n'estoit point aussi
capable de l'empêcher de soutenir les interets
de l'Eglise, c'est pourquoy un S. Pope l'appelle
un Eveque fidele que Dieu s'est suscite' luy meme
dans ces temps tres facheux pour elever sa voix
comme une trompette lorsque tous les autres

22
étoient dans le silence et la consternation, et
pour l'opposer comme une muraille pour le
salut de la maison d'Israël. j'appelle son
courage une confiance invincible de la force
épiscopale qui l'éleve au dessus des autres,
il le loue de ce que malgré la maladie
les besoins pressans de la pauvreté ou il
étoit réduit et les vexations qu'il souffroit,
il se glorifioit cependant dans ses tribulations
il ajoute qu'il croissoit de plus en plus dans la
charité, et qu'en soutenant avec tant de pro-
sité la cause du Seigneur il étoit devenu
un spectacle tres agreable a Dieu et a tout
les hommes. On a de luy une relation de
ce qui s'est passé sur le différend qu'il a eu avec
les jesuites de Bamiers, une reponse a un
écrit intitulé nullité de la sentence d'exco-
mmunication de m^r. de Bamiers, plusieurs
ordonnances, actes, lettres au Pape Innocent XI,
au Roy et a différentes personnes, toutes les
quelles piéces sont contenues dans la premiere
partie de l'inventaire de m^r. de Bamiers. On
a encore de luy un livre intitulé traité de

la Regale, S^{te} Marthe gallia christiana
premier partie de l'inventaire des pieces
concernant l'affaire de l'Eglise de Lamien. /

21

Vie et mort du S. Carlat chanoine de l'Eglise
Lamiere, mort en exil au mois de 7^{bre} 1680.

Le venerable Pere Francois Carlat
de la Lueille estoit d'une des principales
familles de l'isle en jourdain. il estudia
en Theologie dans l'université de Toulouse
et ensuite il s'attacha auprès de m^r. De
Cault Eueque de Lamiere pour servir
l'Eglise sous sa conduite. m^r. de Lamiere
le fit chanoine de sa Cathedrale, et il
eut l'honneur d'embrasser le premier la
reforme qui a rendu cette Eglise si celebre
entre toutes les Cathedrales du monde.

c'etoit un homme qui joignoit a un grand
amour pour la justice une grande intelligence
dans les affaires tant Ecclesiastiques que
Seculieres, comme il le fit paroître pendant
plus de 15 années qu'il fut official de
Lamiere. il aida beaucoup m^r. de Lamiere
dans des occasions importantes ou ce Prelat
en qualité de President né des Etats de
Foix estoit obligé de s'opposer aux iniustices

et aux violences des gouverneurs du pays.
Il a encore contribué beaucoup par ses soins
à éloigner les Huguenots de la Comté de
Foix, et à les bannir entièrement de la
ville de Lamiers. Il travailla extrêmement
pour la fondation des Religieuses Carmelites
et pour faire édifier une nouvelle Eglise
cathédrale à la place de celle qui avoit
été brûlée par les Calvinistes. Toutes ces
actions de zèle étoient accompagnées d'un
grand amour pour la régularité, et d'une
tendresse toute particulière pour les pauvres.
Quand la persécution s'éleva dans l'Eglise de
Lamiers à l'occasion de la Régale, le
P. Carlat étoit alors archiprêtre et Prieur
claustral des chanoines réguliers. il fit un
acte au nom du Chapitre le 20 juin 1677
qui fait connoître que quelque respect qu'on
doive aux Princes, on doit encore plus
appréhender de désobéir à Dieu et à son
Eglise qu'aux hommes; après avoir signé

une Deliberation du Chapitre et un acte de
Protestation contre les Saisies faites par les
Regalistes ~~par~~ sur ^{presque} tous les revenus du
chapitre, on luy signifia un lettre de
cachet qui l'exiloit a Jorjeau; mais
n'ayant pu partir a cause d'une Paralysie
qu'il avoit sur la moitié du corps; et que
le chapitre qui n'avoit plus aucun revenu
ne pouvoit fournir a sa Subsistance, on
prit son retardement pour une rebellion,
on envoya un ordre au marquis de
Mirepoix de se saisir de luy en quelque
Etat qu'il fut. Un grand nombre de
Soldats arracherent donc avec violence
ce pauvre vieillard, tout moribond de
la chambre, et pour ainsi dire d'entre
les bras de m^r de Lamiers. on le
conduisit en prison dans le fort de Leques
sur le bord de la mer, ou l'air est si
mauvais qu'on est obligé de changer
souvent la garnison. Les moucheron qui

Sont très dangereux dans ces quartiers
la s'attachent a son visage ou ils
luy firent plusieurs ulcres. on le traita
avec tant de rigueur qu'on ne se mit
point en peine de luy faire donner les
derniers sacrements, quoy qu'il les eut
demandés, il mourut age de plus de
75 ans vers la fin du mois de Septembre

1680 /

1691

Vie et mort du S. Cerle Grand Vicaire et
chanoine de l'Eglise de Lamiers, decede' dans
le lieu de sa retraite le 16 doust 1691.

Le reuerend L. Jean Cerle naquit en
1634 a Aubin ville du diocese de Rodés;
après auoir e'udié en Theologie dans
l'uniuersité de Toulouse, il y prit le degre
de Bachelier et se retira dans le diocese
de Lamiers pour y travailler a la uigne
du Seigneur; il fut pendant 4 ou 5 ans
dans la uille de Tarason uicaire de m^r.
le Srieur de Caulet frere de m^r. de Lamiers;
et comme il s'eloit aquisé de cet employ
avec beaucoup de uertu, il fut reçu chanoine
regulier de la cathedrale de Lamiers. Il
alla faire son nouitiat dans l'abbaye de
chancelade, paraqu'il n'y en auoit pas encore
d'établi a Lamiers. Après sa profession il
s'attacha principalement a l'estude, ce qui le
rendit capable de presider aux conferences des
Cures du Diocese, lorsque m^r. de Lamiers

ne pouvoit pas s'y rendre en personne, il fut nommé Procureur de l'Eglise de Lamiers sur la demission du L. Raillant qui apres avoir servi a la reforme du chapitre de Lamiers se retira a S. Victor de Paris, la maison profane. Le L. Cerf fut nommé Vicaire general du diocese de Lamiers le siege vacant avec m^r. Charles le dernier d'oult 1688, et peu de iours apres official. il luy est arrive des choses si particulieres dans cette administration que depuis plusieurs siecles on n'a point vu dans l'Eglise un si cruel acharnement contre un S^t Pretre qui ne faisoit que defendre la cause ~~de la plus~~ la plus iuste. L'Archeveque de Toulouse Joseph de Montpesat a l'instigation des Jesuites se voit declare la partie, le iuge et le persecuteur de l'Eglise de Lamiers. il cassa la nomination des Vicaires generaux quoyque canonique dans toutes les formes, et par un attentat

28

horrible il eleva luy même un autel
Schismatique dans l'Eglise de Lamiers. Le
P. Cerle qui étoit le seul qui avoit échappé
à la violence qu'on avoit exercée sur son
chapitre, dont tous les membres étoient ou
en prison ou en exil, se crut obligé de
se servir de son autorité pour reprimer
les attentats de l'archevêque de Toulouse,
il s'opposa à la violence du métropolitain,
il soutint sa cause par des ordonnances rem-
plies de la science Ecclésiastique, si éloquentes
et si fort au dessus de toute réplique,
que l'archevêque de Toulouse se voyant décasté
résolut la peste de ce pauvre fugitif. Il
entra dans le Parlement avec fureur, il
déclara que les intentions de la Cour étoient
qu'on condamnât le P. Cerle au dernier
supplice. Le Parlement intimidé par cet
archevêque qu'on sca voit n'être que l'instru-
ment des Jésuites dont la puissance est
si terrible, condamna aveuglément le P.
Cerle sur le seul veü de ses ordonnances

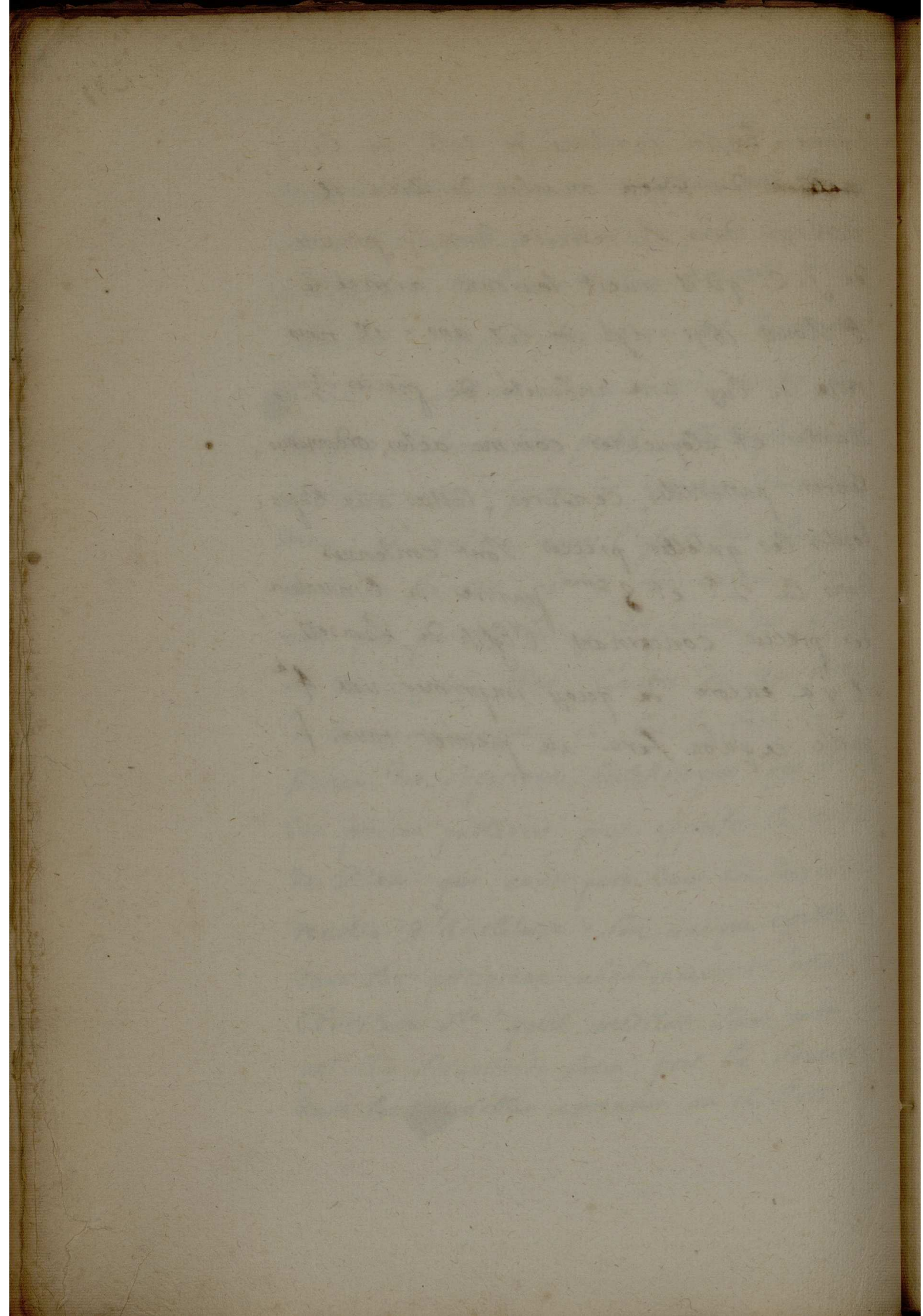
et lettres pastorales qui ne contiennent que
les canons, a avoir la tête tranchée sur
un échafaut dans la grande place de
Toulouse. cet affront ont du 6 avril 1681.
il fut attaché en effigie a Toulouse et a
Lamiers le 21 avril: mais cette injustice
parut si criante a tout le monde que le
bourreau de Lamiers s'enfuit pour n'être
pas obligé de l'exécuter même en effigie.
Le S. Cer se gemissoit en la présence de Dieu
des excès commis a son égard et qui
retomboient sur l'Eglise. comme il ne trouvoit
plus aucune sûreté parmi les hommes par
ses ennemis faisoient tout trembler, il
chercha quelque azile dans les antres et
les cavernes de la terre, il estoit dans les
deserts et les montagnes, abandonné, affligé,
persecuté; il demeura cependant ferme et
constant parce qu'il aimoit mieux être affligé
avec l'Eglise que de jouir du plaisir court
qui se trouve avec le péché; Il avoit une
solicitude si grande pour l'Eglise de

20

Lamiers qu'il ne manquât jamais à aucun des besoins du Diocèse ; il suppléait l'absence de son corps par la présence de son esprit qui paroissoit tout apostolique dans les lettres pastorales qu'il écrivoit souvent aux fidèles du diocèse de Lamiers. Ce qui étoit l'admiration de toute la France ne faisoit qu'irriter davantage les ennemis de cette Eglise contre le B. Cerle et on doit regarder comme un effet de cette haine aveugle et implacable la sentence rendue à Marseille le 18 fev. 1689 ou par une contradiction surprenante le B. Cerle qui fut condamné à mort en 1681, est condamné aux galères avec des circonstances tout à fait infamantes. cette haine si inveterée et si horrible n'a fait que convaincre le public qu'il n'y a que les jésuites dont la morale iustifie tous ces excès, qui aient pu être les auteurs de cette monstrueuse sentence. Depuis ce temps le B. Cerle se regardoit comme une victime

qui avoit reçu l'aspersion pour être immolé.
Toutes ses lettres n'étoient remplies que du
devoir de répandre son sang pour le salut
de l'Eglise, il l'aimoit d'un amour de
jalousie, c'est pourquoy il ne put demeurer
dans le silence lorsqu'il vit paroître les
heresies infames du peché Philosophique et
du dogme qui dispense les hommes d'aimer
Dieu; il censura dans l'Eglise de Cambrés
ces deux heresies par 2 ordonnances dont
celle qui proscriit le philosophisme des jésuites
est du 2 jan. 1690 l'autre du 20 Aoust
de la même année. il fut le seul en
France des Superieurs Ecclesiastiques qui donna
des prieres publiques pour appaiser la colere
de Dieu qui avoit paru dans la dernière
revolte d'Angleterre. Son unique consolation
dans son prodigieux abandonnement étoit
l'Ecriture Ste qu'il méditoit sans cesse et
qui luy servoit de force pour le soutenir
dans les ~~tristes~~ terribles épreuves ou il s'est

trouvé. Enfin consumé de zèle de la
~~maison~~ de Dieu maison de Dieu il
mourut dans la retraite, dans la pauvreté
de J. C. qu'il avoit toujours aimé le
16 Aoust 1691 âgé de 57 ans. il nous
reuve de luy une infinité de piéces sca-
vantes et éloquentes comme actes, ordonnances,
lettres pastorales, censures, lettres aux Supes;
toutes les qu'elles piéces sont contenues
dans la 2.^e et 3.^{eme} partie de l'inventaire
des piéces concernant l'Eglise de Samier.
il y a encore de quoy imprimer une 4.^e
partie ce qu'on fera au premier jour. |



22

vie et mort du S. D'Aubarede Archidiaque
et Vicaire General de l'Eglise de Pamiers,
mort en exil le 4 Aoust 1692.

Le Reverend Pere Jean Michel
d'Allog d'Aubarede chanoine regulier
de l'Eglise Cathedrale de Pamiers et vicaire
general du Diocese le Siege vacant est
tres considerable par son insigne pieté
et sa grande patience dans les maux qu'il
a souffert pour l'Eglise. Il n'aquit au
chateau d'Aubarede situé dans le
Diocese de Tarbes de parents tres distingués
par leur qualité; il a encore 2 freres,
dont l'aîné apres s'être signalé dans les
premiers emplois de l'armée est a present
gouverneur de l'Isle de Rhé et le
cadet Lieutenant de Roy a Blaye proche
Bordeaux; il eludia avec succes en Theologie
dans l'université de Toulouse, ensuite il
se retira dans le Diocese de Pamiers. il
souhaita avec persévérance d'entrer dans

La communauté des Chanoines réguliers de
la cathédrale. Quand il y fut admis, ses
parents s'emploierent de toutes leurs forces
pour l'en faire sortir. M^r. Son frere aîné
luy fit meme proposer une Abbaye pour
le detacher de ce dessein, mais tous leurs
efforts furent inutiles, il demeura ferme
dans la resolution de se consacrer a Dieu
dans l'Eglise de Lamiers. Quand le temps de
sa profession fut venu, M^r. de Lamiers
estoit deia persécuté pour l'affaire de la
Regale, ce S^t. Eveque luy demanda s'il
pouvoit boire son Calice, il luy representa
qu'estant encore libre il pouvoit s'épargner
la peine d'entrer dans un état qui
l'engageroit sans doute a prendre part aux
maux qu'il souffroit, et qui augmenteroient
peut estre dans la suite. Mais le S^t. d'Aube-
-rede sur qui Dieu avoit ses desseins, repandit
que se fiant sur la misericorde de Dieu

33

il n'abandonneroit jamais son Evêque et son pere, et qu'il prendroit part avec joie a son calice et a sa croix. il fit donc profession et fut pourveu quelque temps apres de la premiere dignité de la Cathedrale qui est celle d'Archidiaque, M^r. de Lamiers étant mort, le chapitre nomma le 4^{eme} Aoust 1680 pour Vicaires generaux le L. D'Aubarède et le L. Bernard Rech; leur premier soin fut d'affermir par une ordonnance du 13^{eme} Aoust de la meme année la discipline établie dans le Diocese par feu M^r. de Lamiers. Comme les Regalistes depuis la mort de M^r. de Lamiers avoient entrepris d'assister aux offices quoy qu'excommuniés, le chapitre deputa le L. D'Aubarède vers M^r. l'Archevêque de Toulouse son parent, pour luy faire part de la nomination des Vicaires generaux, et le supplier de faire

ensorte que les regalistes se contentant de
tous les revenus du chapitre ne troublent
point par leur presence la celebration des S.
Mistères. L'Archevêque de Toulouse donna
une lettre au L. d'Aubarde par la quelle
il conseilloit aux Regalistes de ne se point
trouver a l'Eglise avec le chapitre. Mais
ce Prelat ayant changé de disposition, les
Regalistes voulurent assister aux offices le
18 d'oust; ce qui obligea le L. d'Aubarde
de renouveler les ordonnances de feu M.
de Camiers et de denoncer excommuniés
quelques uns de ces intrus. Cet action de
devoir et de generosité fut bienlot suivie
d'une lettre de cachet qui luy fut signifiée
le dernier d'oust pour aller a Jergeau. Il
partit a pied et la fatigue du chemin le
fit tomber malade a Bordeaux ou il
demeura dans l'hospital pendant 8 iours,
traité comme un pauvre. Deb qu'il fut

33

arrivé a Gergeau on le fouilla et on luy
prit tous ses papiers. M. de Chateaufort
qui estoit Secrelaire d'Etat et qui estoit dans
une de ses terres aux environs de Gergeau, l'en-
-voja querir et fit tout ce qu'il put pour le
faire consentir aux volontés de la cour. Je
luy fit d'abord de belles promesses iusqu'à
luy proposer de le faire Eueque; les menaces
suiuirent apres, mais rien n'ebrouilla le L.
d'Aubarede, il ne fit que repondre qu'il
auoit toutes sortes de respect pour sa Maiesté
et qu'il estoit tout prest de luy obeir en tout
ce qui ne seroit point contraire a Dieu. Aussit-
-ot on le mit sur une charette ou il souffrit
extremement iusqu'à Paris. de la un huissier
le conduisit iusqu'au Chateau de Caen ou
il arriva tout rompu de la fatigue qu'il auoit
eue pendant le chemin. il n'ya que Dieu
qui sçache tout ce qu'il a souffert dans cette
prison pendant six ans qu'il y a esté enfermé,
aiant eu un grand soin de le tenir caché. Voici
neanmoins ce qu'on a sçeu par des voies tres

seurs. il avoit affaire au maior du chateau
qui étoit un homme brutal et emporté et
qui a fait tout ce qu'il a peu pour rendre la
prison ennuyeuse et insupportable; il le mit
d'abord dans une chambre assez commode ou
il l'alloit voir de temps en temps pour le
porter a faire ce que la Cour demandoit, mais
au bout de 15 jours voyant que le L d'Auba-
-rède n'écouloit pas favorablement ce qu'il luy
disoit, il le mit dans une autre chambre plus
fâcheuse, aiant eu soin de le faire passer aupa-
-ravant par devant une basse fosse ou il y
avoit un Religieux depuis plusieurs années
a qui on jettoit un morceau de pain comme a
un chien. ce maior ajouta que celui qui étoit
dans ce lieu avoit d'abord été dans le lieu ou
le L d'Aubarède étoit sorti, puis dans celle
ou il alloit et que s'il continuoit d'être rebelle
aux ordres du Roy, il n'avoit qu'à s'attendre a
être traité de meme. Cette 2^e chambre étoit
toute decouverte et il y pleuvoit presque comme
dans la rue, en sorte qu'il fut obligé de mettre
un voile en penchant sur son lit afin que l'eau

24

ne tombat point sur la couverture ; je ne s'est
point chauffé pendant le temps qu'il a été dans
cette prison quoy qu'il y ait eu des hyuers fort
rudes, il y a été pres de six ans sans iamais
sortir que pour aller a la messe les fetes et les
Dimanches, encore dans les commencement ne luy
permettoit-on pas d'y assister en ces iours. Son
uiure estoit fort pauvre et fort mal accomodé.
Le geolier de la prison étant chargé de sa
nourriture, ne luy donnoit que le moins qu'il
pouuoit pour gagner. Il a été incommodé
pres que pendant tout le temps la d'une
foiblesse d'estomach et il luy montoit souuent
des vapeurs a la tête qui le faisoient euanouir.
il sortit de prison le 24 Decemb. 1886 et il
fut exilé dans un Prieuré de Chanoines Regu-
liers qu'on nomme Le Plessis dans le Diocese
de Baieux. Sa longue prison l'auoit tellement
accoustumé a ne s'occuper que de Dieu qu'il
ne paroistroit être sur la terre que pour être
sensible aux besoins des pauvres. je les aimoit
iusqu'à se retrancher les aliments necessaires
pour les nourrir, et iusqu'à se depouiller pour

les vêtir. je n'étoit rendu l'écriture si
si familière par une continuelle méditation sur
la loy de Dieu qu'il la scauoit par coeur
presque toute entière. je gémissoit sans cesse
sur les maux de l'Eglise, je parlois peu, ~~peu~~
se regardant comme dans un état de pénitence
il tachoit par une humilité profonde et par
des gémissements continuels d'apaiser la colère
de Dieu irrité contre son Eglise. Ennuie de
la terre et tout brulant pour le ciel, il
mourut le 4^{eme} Aoust 1692 âgé de 53 ans
apres avoir recommandé instantement qu'on fit
scauoir a tous ses confreres dispersés en
différens exils que la plus grande consolation
étoit de n'auoir iamais rien fait contre les
intentions de son m^r. de Lamiers et qu'il
mouroit dans une parfaite communion avec
eux.

Cet abrégé de la vie du L^r D'Aubarede
a été composé sur les memoires qui ont été
donnés.

35

Relation de la vie et mort
du R. L. Coudol chanoine
regulier de S.^t Augustin de
la maison de Lamiers exilé
à Semur en Auxois
Comté de Bourgogne, ^{mort le} 23
Octobre 1694

Vous souhaitez m.^r une relation de la
vie et de la mort de defunt le R. L.
Coudol, j'avoue ingénument que c'est une
chose entièrement au dessus de ma capacité;
il faudroit que l'esprit dont ce S.^t
Religieux étoit animé pour faire un fidel
portrait de ses vertus et que l'esprit esté
de longues années le témoin d'une vie si
edifiante pour en pouvoir marquer digne-
ment le caractere; toute fois pour satisfaire
à votre pieux et louable desir, ie le feray
le moins mal qu'il me sera possible, redan-
nant très humblement à cet effet les lumieres

Du S^t Esprit

Pour commencer donc des le berceau il
estoit natif de S. Martin de Bourdon dans
le diocese de Cahors de parents du commun,
mais riches et aimans Dieu: étant fils
unique, il eurent soin de le faire ^{étudier}
d'abord en **D**roit et il exerça quelque temps
la profession d'auocat dans le Parlement de
Toulouse, il luy vint ensuite quelques pensées
de s'engager dans le mariage, mais Dieu
qui auoit d'autres desseins sur ce ieune homme,
luy procura la connoissance d'un S^t Brebre
nommé M. Julien au quel il decouurit sa
conscience et se dirigea par ses salutaires
conseils. ce fut par le moyen de ce directeur
sage et éclairé qu'il connut la volonté
de Dieu sur luy, et qu'il fit succeder
l'étude de la Theologie a celle du **D**roit. Apres
auoir été quelque temps sous la conduite
de M. Julien, il eut mouuement d'entrer
chez les Chartreux, ce qu'il tenta avec

22

l'aveu néanmoins de son directeur; mais Dieu qui l'appelloit ailleurs, ne permit pas que cela revint à cause de l'absence du Prieur ou d'autres empêchemens; il arriva peu de temps après que M^r. de Lamiers travaillant à l'établissement de la réforme de son chapitre, M^r. Julien offrit à ce jeune homme cette occasion favorable qu'il embrassa avec une joie incroyable et de toute la plénitude de son cœur, et l'ardeur en fut si grande qu'il étoit dans une si grande impatience de se rendre au plus tôt dans cette nouvelle réforme, et il en avoit conçu une si haute estime qu'il regrettoit, disoit-il, d'avoir apporté quelque retardement qui l'avoit privé de jouir plus tôt de cet avantage. Voilà, M^r, ce que j'ay appris ex ore proprio, dans les conversations familières, pendant le peu de temps que j'ay joui de la douce

presence, M^r. de Lamiers l'aimoit particulièrement et le prenoit ordinairement avec luy lors qu'il faisoit ses visites, c'est sans doute parce qu'il remarquoit dans ce sujet des qualitez rares pour servir a l'Établissement de l'oeuvre du Seigneur. Ce fut sous la conduite d'un si bon pere et d'un Parleur si vigilant que ce digne religieux se rendit un parfait modele de vertu, et il participa si abondamment a son espt qu'il l'a exprimé dans toute sa conduite, ayant toujours été sa grande regle qu'il a suivie avec toute l'exactitude possible; il a vécu dans une grande innocence des ses plus tendres années, il portoit sur son visage un air grave et modeste qui luy étoit naturel et qui imprimoit de l'estime et de la veneration a ceux qui le regardoient, il étoit doux, humble, prudent, sage, charitable, fort et constant

37

pour soutenir la verité; mais son principal
caractere étoit une profonde humilité, qui
a paru dans toute sa conduite soit en pratiquant
les exercices les plus humiliants comme de
ballayer et carer la vaiselle; ce qu'il n'a pas
laissé même de continuer dans le lieu de sa
retraite; et voulant une fois l'empêcher alle-
guant son peu de santé, et que c'étoit contre
la bienséance, et que des personnes qui -
pouvoient venir le visiter, se choqueroient de
le voir dans cette occupation; me voulés vous,
dit-il, empêcher de faire ce que nous faisons
à Lamiers, et ce que feu M^r. de Lamiers
même a voulu pratiquer; ce sont, (ajouta-il)
des raisons de la sagesse humaine que nous
deuons mépriser et fouler aux pieds; c'est
cette vertu qui l'a fait^{se} cacher avec les
grand soin aux yeux du monde, et l'a
fait viure dans l'obscurité de sa retraite

qu'il a gardée tres exactement pour converser
avec Dieu et les anges, et se dérober
à l'estime et l'applaudissement des hommes
que l'esclat de sa vertu luy auroit pu attirer.
C'est encore son humilité qui luy a fait
exercer sur son corps innocent tant de
rudes mortifications le quel il a traité
impitoyablement comme s'il eut été criminel,
par les ieunes, les veilles, les cilices, les
disciplines et autres macerations, ce qui a
donné lieu d'admirer qu'ayant été d'une
santé si infirme et attaqué de puis plusieurs
années de la poitrine, il ait pu vivre si
long temps dans une penitence si austere.
avant que ie fusse avec luy il faisoit
cuire la nourriture ordinaire le samedi
pour toute la semaine, de sorte qu'il ne mangeoit
que de la viande réchauffée, ses entretiens
n'étoient que de Dieu, des vertus, et surtout

38

de l'humilité, dont il étoit entièrement
pénétré et qui reluisoit aussi bien dans ses
actions que dans ses paroles. Il avoit un si
grand attrait pour l'oraison que sa vie se
passoit presque toute entière dans ce s^t. exercice,
il demouroit à genoux le plus souvent
depuis les 4 heures du soir jusqu'à 8 ou
9 heures, ensuite il soupoit légèrement, ce
qui consistoit à prendre un peu de potage
que l'auroit soin de luy garder et quelquefois
un peu de viande et de pain; il faisoit lire
pendant le repas, et il a été si exact à garder
cette pratique pendant tout le temps qu'il a été
icy, qu'il n'a jamais permis qu'elle ait été
interrompue, et durant le repas du lecteur, luy
ou un autre prenoit le livre pour continuer
la lecture. Il s'est montré à l'égard des pauvres
un père plein de miséricorde, les ayant assistés
avec beaucoup de charité, les visitant de temps
en temps à l'hospital, et se tenant tête nue

deuant eux pour y considerer la personne de
N. S. il auoit une si haute idee de l'Etat Ecclesiastique
et estoit tellement persuade de la iustice de
la cause dont la diuine providence l'auoit
rendu un des dignes defenseurs, que me parlant
quelque fois sur ce sujet, Quand nous aurons,
me disoit-il, cent vies, nous deuons nous
estimer heureux de les donner pour la defense
d'une cause si iuste. il a toujours ueu plein
desperance et de confiance pour l'heureux succes
de l'affaire, sur tout lorsqu'il se remettoit dans
l'esprit ce qu'il auoit entendu dire a ses m^r.
de Lamiers sur ce sujet, dont voici les termes,
Ah mes enfans quand vous ne resterés que
2 ou 3 vous deues beaucoup esperer; ainsi
ces paroles qu'il auoit entendu de leur tres
honore pere, augmentoit son esperance,
Spiritu Sancti inspirati, disoit-il, Coculi
sunt Sancti Dei homines. c'estoit encore
par la lecture de l'écriture S^{te} qu'il se

Senloit uiuement excité a esperer contre
 toute esperance et a uiure de la foy qui
 est si necessaire pour demeurer inbranlable
 parmi la diuersité des euenemens de cette
 vie miserable. Pendant tout le temps de
 son exil il a été comme une lumiere
 cachée sous le boisseau, ayant eu grand
 soin de s'humilier et se dérober aux yeux
 du monde pour uiure, comme j'ai deia dit,
 dans l'obscurité de la retraite; mais Dieu qui se
 plaît a eleuer les humbles, a fait sortir
 apres sa mort cette lumiere des tenebres pour
 la mettre dans un beau iour, c'est ce que ie uais
 faire voir en parlant de la maladie et de la
 mort precieuse qui a été le couronnement
 d'une vie si s^{te} et si exemplaire.

Le temps donc étant uenu auquel Dieu
 uouloit recompenser les fatigues, les travaux,
 et la fidelité de son seruiteur a conseruer
 inuisolablement le depot sacré de la defense

Des immunités de l'Épouse du Sauveur
qui luy auoit été confiée, permit qu'il
tomba malade le 14 Octobre 1694 d'une
fièvre qui fut bientôt après suivie d'une
oppression de poitrine qui me parut dangereuse;
des lors ie me vis obligé a porter le malade
a se confesser et a se disposer de ce qu'il auoit,
soit de liures, soit de meubles, en luy disant
que ie uoiois bien que Dieu auoit déterminé
de luy : les bonnes esperances que luy auoit
donnés M^r. le Médecin faisoient qu'il ne se
regardoit que légèrement malade, comme uous
l'aurez pu remarquer dans la lettre que ie
me donnai l'honneur de uous écrire du iour
de S. Luc, la quelle il médita mot a mot,
comme ie m'attendois a une separation si fâcheuse
et a la peine de me uoir privé d'un bien qu'à peine
i'auois commencé a goûter, je prenois de la
occasion de le prier de temps ^{en temps} de me dire quelque
mot de consolation, ce qu'il faisoit sur tout

40

en me recommandant de ne me pas affliger
par excès, afin disoit-il de ne donner pas
lieu par là a des gens en cas que Dieu
dispose de moy, de prendre tout ce qu'ils
pourront, mais il faut estre fort et genereux
ajoutoit-il, a se conformer entierement aux
volontés eternelles, ce n'a esté pendant sa
maladie que des elevations d'esprit vers Dieu,
des actes de resignations et de conformité a
sa S^{te} volonté: et on peut dire que si sa
vie a esté une oraison continuelle, sa maladie
l'a esté de même, ayant continué ce S^t. exercice
presque jusqu'au dernier moment soit en
recitant des versets des psalmes de David,
et d'autres prieres qu'il recitoit de l'abondance
de son coeur. il a esté si pur et si chaste
qu'a peine permettoit-il qu'on l'approchat pour
l'aider a se lever; il estoit toujours levé de
luy même, nonobstant sa tres grande foiblesse

et lorsque ie luy étois nécessaire pour l'aider
à se conduire auprès du feu pour pouvoit faire
son lit; abbatis, me disoit-il le rideau, et
prenez extrêmement garde qu'on ne me uoye.
le 7^{eme} iour de sa maladie ie m'aperçus
que sur le minuit il auoit beaucoup de peine
à respirer a cause de son oppression de poitrine
ce qui m'obligea de me leuer pour aller avertir
le R. L. Gardien des Capucins son confesseur
qui m'auoit recommandé de n'y pas manquer,
en cas de besoin, ie luy proposay s'il uouloit
que ie l'allasse appeller, luy disant que ie
le trouuois fort attaqué, vous vous moquez,
me dit-il, ie ne me sens point de mal.
c'est en cela, luy dis ie, que vous estes fort
mal en ce que vous ne le sentés pas; et
ainsi permettes moy s'il vous plaist que
i'aille avertir le L. Gardien; a quoy il
ne se rendit qu'après luy en auoir fait de
grandes instances. Le L. Gardien étant

venu, il luy fit excuse de la peine qu'il
s'étoit donnée, le bon Durand, dit-il, a
cru estre obligé de vous aller avertir, mais
il n'étoit pas nécessaire; Le B. gardien luy
repondit que i'auois bien fait et que c'étoit
ce qu'il m'auoit recommandé: apres luy
auoir donné les instructions conuenables en
de semblables occasions, il luy demanda s'il
ne seroit pas bien aise qu'on luy apportast
le S.^t Eualique, il ~~le~~ repondit qu'il le
souhaittoit de tout son coeur, et delors ne
s'occupant que de la pensée du plus auguste
de nos misteres, il recueillit toutes ses forces
pour disposer son coeur avec toute la pieté
et la deuotion possible a la reception de son
aimable redempteur qu'on luy apporta sur les
8 heures du matin et qu'il recut a genoux
a terre avec de grands sentimens de pieté
et de respect. apres auoir receu ce precieux
gage de notre salut, il souhaita qu'on le

laisstait en repos pour iouir de la presence de
son divin Sauueur: cependant ses forces
alloient tousiours en diminuant et son oppression
de poitrine s'augmentant ne luy donnoit la
liberté de respirer qu'avec grande peine, ce qui
estoit autant de presages qui faisoient connoître
que cette ame alloit estre bienlot deliurée de
la prison de son corps ou elle auoit gemy
parmi tant d'années pour rentrer dans la
liberté des enfans de Dieu. Le P. Gardien
enuoya ce iour la deux de ses religieux
pour le ueiller pendant la nuit, afin de
me donner quelque repos et me dedormager
du defaut du sommeil des nuits précédentes:
m'estant aperceu sur les deux heures apres
minuit qu'il ~~Sabattoit~~ beaucoup, ie proposai
a ces bons religieux qu'il me sembloit qu'il
pressoit de luy donner l'extreme onction, mais
l'un des deux qui s'entendoit a la pharmacie
fit esperer qu'il iroit iusqu'au iour, luy

42

ayant trouvé le pouls assez fort, et qu'ainsi
il n'étoit pas nécessaire de faire lever M^r.
le Vicaire avant le jour; néanmoins comme
l'on remarqua qu'il n'avoit plus la force de
cracher, et que sa poitrine se remplissoit, on
luy demanda s'il ne souhaitoit pas recevoir
l'extreme onction, et ayant témoigné qu'il
le souhaitoit ardemment on envoya aussitôt
deux messagers l'un sur l'autre pour avertir
M^r. le Vicaire, mais on ne fut pas à temps,
M^r. le Vicaire l'ayant trouvé expiré à son
arrivée. ce fut sur les 4 heures qu'il mourut.
je vous assure M^r. que ce fut la mort la
plus douce du monde, elle parut plus tost un
doux sommeil qu'une mort et on peut avec
justice luy appliquer ces paroles que S^t. Luc
raporte de la mort du glorieux S^t. Etienne
obdormiuit in Domino. on n'eut pas
plus tost la nouvelle d'une mort si précieuse,
qu'on accourut en foule à la maison, et

on fut obligé en attendant que le corps fut
mis dans la bierre, de fermer la porte pour
n'être point accablé par le concours du peuple.
le corps ayant été mis dans la bierre
reueu de ses habits de charoiné regulier,
deux cierges de cire jaune au tour et le
tout conformément aux intentions du defunt,
on le laissa exposé dans la maison selon
la coutume du pays, ensuite on ouvrit
la porte pour satisfaire a la deuotion du
peuple qui y accourut en grande affluence
pendant toute la journée iusqu'à l'extremum
qui se fit sur les 3 heures du soir, et
il est certain qu'on l'auroit dechiré dans
la maison, si on ne l'auoit empêché par des
religieux Capucins qui se tenoient continuell-
-ment auprès du corps, tant estoit grande
la deuotion et l'estime de sainteté qu'on auoit
conceue pour le seruiteur de Dieu. on
auoit du plaisir a considerer son visage

qui paroïtloit plutost d'un homme endormi
que d'un homme mort, ayant meme les
membres flexibles. quant a l'enterrement
il se fit fort honorablement, tout ce qu'il
y avoit de plus considerable dans la ville
s'y étant trouvé, il fut mis proche la
tombe du frere jean dans le cimetiere
de la paroisse de Notre-Dame, ainsi qu'il
l'avoit souhaité, quoyque les chanoines
reguliers de S. Jean, les religieuses de
N. Dame et les R. P. Capucins eussent
beaucoup desiré de l'avoir dans leur Eglise.
neanmoins l'ami intime du defunt ne
crut point qu'on dut aller contre ses intentions,
d'autant plus qu'il n'avoit imité en cela
que la conduite des plus grands serviteurs
de Dieu qui ont agi ainsi, et que d'ailleurs
cet exemple serviroit a condamner la demar-
-gaison qu'ont la pluspart meme des laïques

d'être enterrés dans l'Eglise ou proprement il n'y devoit avoir que les corps des S.S. Si la deuotion du peuple fut grande pendant que le corps demeura exposé dans la maison elle le fut bien davantage lorsqu'il fut sur le point d'être enterré, et il ne fut pas possible d'empêcher qu'on se jetât sur le corps non seulement pour avoir des fleurs qu'on avoit mis dessus mais encore quelque morceau de ses habits qu'on regardoit comme des reliques, enfin il est mort en telle odeur de sainteté qu'on que la ville croit posséder en luy un riche trésor, et pour honorer sa memoire elle a fait mettre une tombe sur sa sepulture et sur la quelle on veut faire graver son Epitaphe.

Le R. P. Coudol pendant le temps de son exil a Semur s'occupa charitablement a faire l'école aux petits enfans; il prit

44

même chez luy quelques pensionnaires sur
les instances que luy en firent quelques
bourgeois. Il s'appliqua avec zèle à édifier
ces jeunes plantes et à les rendre capables
de porter des fruits de la vie éternelle;
depuis 4 heures au soir qu'il finissoit
l'école, jusqu'à 8 ou 9 ie passoit tout ce
temps en prières continuelles qu'il faisoit
toujours à genoux. Comme on luy disoit
qu'il s'incommodoit à être si long temps
dans une posture aussi gênante et qu'il
devoit s'atteoir quelque fois pour prendre
quelque relache, il repondit qu'il falloit
appaiser Dieu qui étoit irrité contre
son Eglise. Il ne sortoit que rarement de
chez luy et seulement pour des nécessités
indispensables; Lors qu'il marchoit dans les
rues ou qu'il paroissoit quelque part en
public, il n'y avoit personne qui ne donnat

des marques d'estime et de veneration pour
la pieté /

45

Mort du S. Reck Vicaire General et
chanoine de l'Eglise de Samiers

J'ay cru m^r pour votre consolation
sachant la part que nous prenés a tout
ce qui regarde le S. Reck, decedé icy Ven-
dredy 18 du courant, j'ay cru dis-je vous
devoir faire un recit de ce qui s'est passé
icy a son egard depuis le iour que la prou-
idence me la enuoyé. Sa charité l'ayant
obligé a rendre aux malades de S. Maurice qui
estoyent en grand nombre, tous les bons offices
possibles, Dieu l'affligea luy meme comme un
autre Job, lorsqu'il s'exerçoit dans les oeuvres
de charité, il m'écrivit le Samedi 22^e de
janvier et me marqua qu'il sentoit en luy de
la foiblesse qui pouenoit de la fatigue qu'il
auoit eue en assistant les malades, que
le medecin luy auoit dit qu'il auoit besoin
de prendre l'air, et qu'estant un remede souue-
rain pour remettre sa santé, ~~qu'il~~ il auoit
songé de venir passer icy une huitaine, si
ie le trouuois agreable. La réponse que ie luy

fit fut de luy envoyer mon garçon et un cheval le lundy suivant, au quel iour il arriva a Banon. La ioie qu'il ressentit a son arrivée luy fit dire qu'il se sentoit beaucoup plus fort, il soupa fort bien, et mangea le lendemain comme une personne en santé. Cependant cette 2.^e nuit il se sentit travaillé des douleurs de Colique et vers le matin l'allant voir, il me dit ie suis venu icy pour prendre l'air, mais ie pourrais bien changer de ce monde en l'eternité. Ce fut en ce temps la que le bon frere Durand arrivant a propos pour prendre soin de luy, son mal augmentant, il me pria de faire envers luy l'office d'un Pere et de l'asster a se preparer pour rendre son iugement favorable: il se confessa avec la componction et son humilité ordinaire et voulut faire une revue entiere; quelques iours apres ie luy portai N. Seigneur qu'il avoit desiré avec des empressements extraordinaires et qu'il recut avec une ioie incroyable et une profonde humilité. Ses

1788
12
17

Douleurs cessèrent quelques iours en suite
et nous croions qu'il se relablirait. Ce fut
en ce temps la que m^r. Bellissime se
donna la peine de le venir voir, mais le
samedi suivant 12^{eme} de feurier ie luy
prit des conuulsions si terribles que m^r. le
vicairc qui estoit pour lors hors du confessional,
fut obligé de luy porter l'extreme onction,
croiant qu'il alloit expirer; étant reuenu de
l'Eglise assez tard a cause des confessions ie
le fus voir, ie le trouuai assez tranquille, ie
me pria de le confesser, ce que ie fis: depuis
ce temps la iusqu'au mercredi des cendres,
il nous parut tout autre, c'est-à-dire en meilleur
Etat; il se leua même le mardi et se promena
dans la chambre avec assez de force, et il
sembloit que Dieu luy uouloit donner la conso-
lation d'assister en esprit a notre office
des 3 jours de nos 40 heures et recevoir
les visites des predicateurs qui nous ont prêché
pendant ces iours; pour cette fois la ie le crus

retabli d'autant plus que le mercredi des
cendres dès le matin il me fit prier de
vouloir monter a sa chambre, il me témoigna
qu'il avoit assés en esprit a nos 40 heures,
qu'il se portoit assés bien, qu'il luy
sembloit ne deuoit pas faire gras ce iour
la et qu'il pourroit bien dire son office;
apres luy avoir ôté les scrupules qu'il
pouvoit avoir la dessus, il demeura en
repos; nous fumes fort surpris de le voir
rentrer ce iour la sur le midi dans
une convulsion bien plus forte que la
premiere qui luy a duré iusqu'au Vendredi
onze heures du matin, au quel il est mort,
il perdit d'abord la connoissance, et quoy qu'on
luy entendit dire des pleumes et qu'il nous
regardat, nous avons néanmoins tous iugé
qu'il estoit dans le delire. Le iour de sa
mort est remarquable puis qu'elle est arrivée
le Vendredi et le premier de la Ste. quarantaine.
Comme l'on me fit connoitre que ses amis
n'auoient pas iugé a propos qu'il fut enterré

icy comme il avoit souhaité, je me
privai de la satisfaction que i'en aurois eu,
et i'écrivis a m^r. le Prieur de S. Maurice,
qui envoya une voiture dès le soir pour
transporter le corps du grand matin. Cepen-
dant l'après-diné nous le portames a l'Eglise
et la nous chantames l'office des morts
au son des cloches pour exciter nos peuples
a venir prier pour le repos de son ame,
je fis ma priere a mon ordinaire sur le soir,
et ie fis en peu de mots l'eloge de ce serviteur
de Dieu, aussi bien que le Dimanche suivant
pour engager nos peuples a prier pour celui
qui avoit eu tant d'afflictions pendant sa
vie, pour cette paroisse, et qu'il leur rendroit
bientost dans le ciel au centuple les prieres
qu'ils offrieroient a Dieu pour le repos de son
ame. Il arriva le même soir que faisant
la priere et lisant le S.^t pour le lendemain
avec les reflexions tirees du journal des S.^s.
fait par le Pere Grados jesuite, nous trouvames

S. Boniface Evêque qui pour maintenir les
droits de J. C. s'opposa à l'empereur Frédéric
et en teste il y avoit ne rougit point de
l'Évangile de J. C. parceque l'Évangile est
la force et la vertu de Dieu pour sauver
tous ceux qui croient. Le corps estoit présent
et decouvert. Je dis ensuite mon office
pour le lendemain ou l'Évangile convenoit
parfaitement bien à l'état de notre chor defunt.
Erant navis in medio maris et Jesus sedus
in terra et vidit discipulos suos laborantes
in remigando. Mais la reflexion qu'y fait
dessus le venerable Bede y convenoit parfai-
tement vous la trouverez dans le romain
le Samedi apres les cendres. Le corps
demeura exposé la nuit dans l'Eglise, Dou
on le transporta dès le matin à S. Maurice.
Le lendemain 10^{me} qui tombe fliert Du Calvot et en
de l'office d'aujourd'hui est ne l'autre point de l'office romain.
L'autre point de l'office romain est plus que l'office de l'office

48

intéressant par les circonstances qui y ont lieu. J'oublierois
de vous dire qu'on étoit fort fâché dans
la paroisse de ce qu'on transportoit ce corps
qu'on considéroit comme un précieux dépôt,
plusieurs personnes vouloient passer la nuit
près du corps, mais plusieurs raisons même-
pechèrent de le permettre. Je crois que nous
avons tout sujet de nous réjouir d'une mort
qui est si précieuse devant Dieu, tant
pour le défunt qui a quitté une vie malheu-
reuse pour jouir d'une éternité de bonheur
q̄ p̄o n̄o car s'il nous a aimés dans cette
vie il n'y a pas de doute qu'il ne nous
aime infiniment plus dans ce lieu où la
charité est dans la perfection et qu'il nous
procure les grâces qui nous sont nécessaires.
Quoy que m^r. le Curé de Banon ait pris
la peine de faire une petite relation du R.
L. Lech, je ne laisserai pas toute fois de
dire en passant ce que j'y ay remarqué

de plus touchant et de plus édifiant et dont
je me sens encore tout pénétré. une
humilité profonde, une charité infatigable
à secourir le prochain, une vive foy, une
patience invincible dans les afflictions
et les adversités et une entière et parfaite
conformité aux décrets éternels, une
douceur inalterable, une s^{te} simplicité
et sur tout l'amour et le zèle ardent de
la gloire de Dieu et de Son Epouse sacrée
ont été le passage de ce digne et parfait
religieux, et qui semblent à bon droit nous
inviter à luy appliquer ces paroles que
l'Eglise chante des S^s. Confesseurs Non
est inventus similis illi car sans parler
de son humilité de sa charité de sa patience
que dirai-je de l'amour et du zèle ardent
qu'il a eu pour la défense des libertés et
des immunités de l'Epouse du Sauveur qu'il
~~avait~~ avait si fort à coeur, qu'il
paroissoit que sa charité pour cette bonne

40

mere étoit sans bornes offrant continuellement
à Dieu ses ferventes prières pour elles,
intéressant toutes les bonnes âmes qu'il
connoissoit, à en faire de même. non
seulement il a été pendant sa vie un
illustre défenseur et zéléteur des intérêts
de notre chère mere, mais encore à sa
dernière maladie, et jusques aux moments
mêmes que le très haut a voulu faire
eclipser à nos yeux cette éclatante lumière,
que de S.S. empressement ne m'ait pas
témoigné pendant sa vie et sa maladie
pour me porter à prier pour l'Eglise et
en particulier pour l'Eglise de Paris, et
la conservation des personnes que le Seigneur
a remplis de l'amour et du zèle de sa maison.
On peut dire que si la vie du R. P. Rech
a été une préparation sérieuse à la mort,
elle l'a été particulièrement à sa dernière
maladie. Son unique soin ayant été

a se munir des Sacrements; ce n'a été pendant la maladie que des élévations d'esprit vers Dieu, des actes de résignation et de conformité à sa s^{te} volonté. Quand on le flattoit du rétablissement de sa Santé, hélas, disoit-il, la volonté du Seigneur soit faite. Dominus est, quod bonum et in occultis suis faciat. c'est à cet effet qu'il me recommandoit d'assister à la s^{te} Messe pour ne demander à Dieu que l'accomplissement de la Sainte volonté. Sur luy; il avoit la mortification en telle recommandation qu'il ne prenoit qu'avec regret le soulagement nécessaire; manger une alouette c'étoit disoit-il être traité usque ad delicias, on doit appréhender, ajoutoit-il, dans la maladie qu'on ne se flatte et qu'on ne se ~~relâche~~ trop recherche trop: une nuit qu'il se trouva tourmenté plus qu'à l'ordinaire des douleurs de la Colique, ie me levai et

50
après luy avoir rendu les petits secours qui
dependoient de moy il me fit mettre à genoux
pour prier ensemble, et il témoigna être
pénétré de si grands sentimens de piété
de résignation et de conformité à la volonté
de Dieu, se soumettant à tout ce qu'il plaisoit
à la divine providence ordonner de luy,
que il en fut tout édifié. |

1
vie et mort de M^r. Serou Diaque prebendier
de l'Eglise de Lamiers, mort en exil le

M.

C'est avec beaucoup de plaisir que je
m'en vais chercher de satisfaire au desir
qu'on m'a dit que vous auez ~~esté~~ de Scauoir
le nom de Bapteme, l'âge et quelques
circonstances de la vie et de la mort de
feu M^r. Serou Diaque prebendier de
l'Eglise Cathédrale de Lamiers.

L'extrait des registres de Bapteme
qu'on a trouué parmi les papiers de
M^r. Serou rend témoignage qu'il n'acquit
le 10 Sept. 1650 et qu'il recut dans son
Bapteme le nom de Paul. je ne dirai
rien de son enfance qui selon que son
frere ainé m'en a escrit, a été toute pleine
d'innocence et d'éloignement du monde, ni
de son entrée dans l'Etat Ecclesiastique et
dans les benefice dont il a été pouru,
parceque nous le pouuez mieux Scauoir

que moy, quoy que néanmoins j'aye appris de sa propre bouche qu'il n'est entré dans ces 2 états que pour obeir aux ordres de Dieu qui luy étoient manifestés par la bouche de son Supérieur.

Avant que de parler du temps au quel il fut pris, il sera peut-être bon de remarquer que le iour au quel les excommuniés se rendirent maîtres de l'Eglise Cathédrale, M^r. Serou fut le seul des prebendiers qui se joignit aux Chanoines, ce qui ne se put faire sans résister courageusement à M. le juge mage qui vouloit l'obliger à se ranger du parti des excommuniés et à continuer avec eux son office de chantre; ayant donc euvé ce coup, il resta uni aux Chanoines inuola ce qu'on les eut chassés de la Chapelle de S^t. Antonin ou ils alloient tous les iours faire les offices. mais enfin voyant qu'il n'y avoit ^{plus} rien plus à faire, il résolut

D'exécuter le desir qu'il avoit depuis long-temps de faire le pelerinage de Rome ce qu'il fit, mais non sans avoir obtenu de son Supérieur la permission par écrit.

Enfin revenant de son uoyage sous l'habit d'hermite qu'il avoit pris à Rome dans le dessein de se retirer dans quelque Solitude jusques a ce que les affaires de l'Eglise fussent terminées, il fut pris dans l'hospital de Montpellier le 11 juillet 1681 et mené dans la Citadelle ou il fut gardé a veüe pendant le temps qu'il y resta, et de la conduit par les Soldats de la garnison a Toulouse ou il arriva le 7. d'oust de la meme année, Etant arrivé a Toulouse il fut mis dans une Cave de la prison de la Conciergerie qui n'avoit point d'autre iour ni d'autre ouverture que la porte et qui se trouvant scellée sous l'appartement des Femmes prisonnières leur

seruoit de lieu d'aisance a la faueur d'un
 trou qu'elles auoient fait au plancher,
 il fut laissé dans cette caue l'espace de
 8 jours, mais y elant deuenu tout iaune
 et ayant presque perdu la respiration
 a cause du mechant air et de la grande
 puanteur qui estoit en ce lieu, l'un des
 clauiers de la prison touché de son pyloyable
 estat, s'en fut a la chambre Tournelle
 en donner auis a m^r du Parlement
 qui surpris d'un tel traitement ordonneront
 qu'il seroit remené dans la prison des Amuraths.
 cet ordre fut executé, mais au lieu de luy
 donner le large dans la prison comme on
 a coutume de faire aux plus criminels,
 au moins apres auoir esté ouï, on l'enferma
 dans une chambre ou il passa tout l'hiuer
 sans feu, uetu de son simple sac, et d'un
 mechant manteau qu'il auoit porté pendant
 son uoyage, enfin ayant esté en cet estat
 l'espace de 8 ou 9^e mois on luy donna

a l'occasion du jubilé, la liberté d'aller
 a la chapelle, et d'agir dans la prison comme
 un des autres prisonniers. cette liberté ne
 fut pas inutile a cette famille, car il
 s'en servit pour y établir la priere en
 commun le soir et le matin et pour
 faire de frequentes instructions aux prisonniers
 par le moyen des quelles et par le secours
 de m^r du Parlement il remédia a beaucoup
 de desordres qui se passoient dans cette
 maison, tellement que lorsqu'il y fut remis
 de la maison de ville ou il'avoit esté
 25 mois, i'en trouva bannis toutes sortes
 de scandales qui auparavant selon ce qu'on
 m'en a raporté, y étoient assez frequents.
 le reste de ses années s'est passé en de
 semblables exercices, comme aussi a enseigner
 gratuitement le chant a de jeunes Ecclésiastiques,
 a noter ~~les 4~~ les 4
 passions, les leçons de ~~Jeremie~~ hieremie, les hymnes

6

de toute l'année, a reparer le chant d'un
vesperal qu'on imprime en cette ville,
enfin a composer plusieurs autres ouvrages
musiquaux qu'on conserve avec soin
pour vous les remettre en main l'orsqu'il
plaira au seigneur vous retablir dans
votre benefice. Mais sur tout pendant les
2 dernieres années qui ont été fort penibles
a cause de ses incommodités, il s'est
addonné beaucoup a l'oraison, ce qui luy
auoit causé un si grand degoust des creatures,
et un si grand éloignement pour elles,
même pour ses plus proches et pour les personnes
qu'il consideroit le plus, qu'il étoit obligé
de se faire de grandes violences pour en souffrir
seulement l'approche, tellement qu'on a veu
en luy le monde mort et crucifié pour luy,
et luy même mort et crucifié pour le monde.

enfin apres auoir enduré pendant 2 ans, comme
il ai deia dit, des maux si grand que ie
puis vous assurer a ma grande confusion que

7
ie me suis plus plaint de le voir souffrir qu'il
ne s'est plaint de luy meme de souffrir.

jugéant qu'il approchoit de la fin de sa
course il voulut se munir des sacrements;
et pour cet effet apres avoir receu le con-
sentement de son confesseur il descendit de luy
meme le iour de S. Barnabé dans la chapelle
de cette maison ou il receut le St. Viatique
et entendit la messe entiere le soir du meme
iour; trouvant son corps accablé ie fut d'avis
de recevoir l'extreme onction, c'est ce qu'il fit
avec toute la deuotion possible, depuis ce iour
la ces forces diminuerent a uéue d'oeil, et
son mal s'augmentant considerablement il me
témoigna qu'il ne pouuoit plus s'appliquer, et
qu'il n'étoit plus capable de rien, a quoy luy
aiant respondu qu'il falloit agréer cet état
comme les autres, c'est cela me repliqua. il,
contentons nous de suiure Dieu, cette reponse
a la uerité me consola beaucoup sur le
moment, p^r laquelle me donna lieu de croire que
ce sentiment le mettoit a l'abry de plusieurs

8

insultes que l'ennemi du Salut luy pouvoit faire pendant le peu de iours qu'il luy restoit a viure, mais apres la mort elle m'a fait comprendre que le grand silence qu'il a gardé durant toute sa maladie que i'attribuoit a l'accablement du corps, ne prouenoit que de son profond recueillement et de la continuelle application a Dieu.

3 ou 4 iours auant la mort il se trouua abandonné de toutes ses forces et tomba dans un grand assoupissement pendant le quel temps il luy arriva quelque accident naturel qui obligea ceux qui luy rendoient service de le decouvrir et de toucher sa chair : ce qui luy fut si sensible que ne pouuant auoir recours a aucun de ses membres pour l'empêcher il se seruit de ses yeux pour le moigner la peine qu'il en auoit; il exprima si bien son signe que les assistans comprirent facilement ce qu'il uouloit dire et i'en conuins de meme avec eux, parceque ie scauoit combien la pureté luy auoit été en recommandation

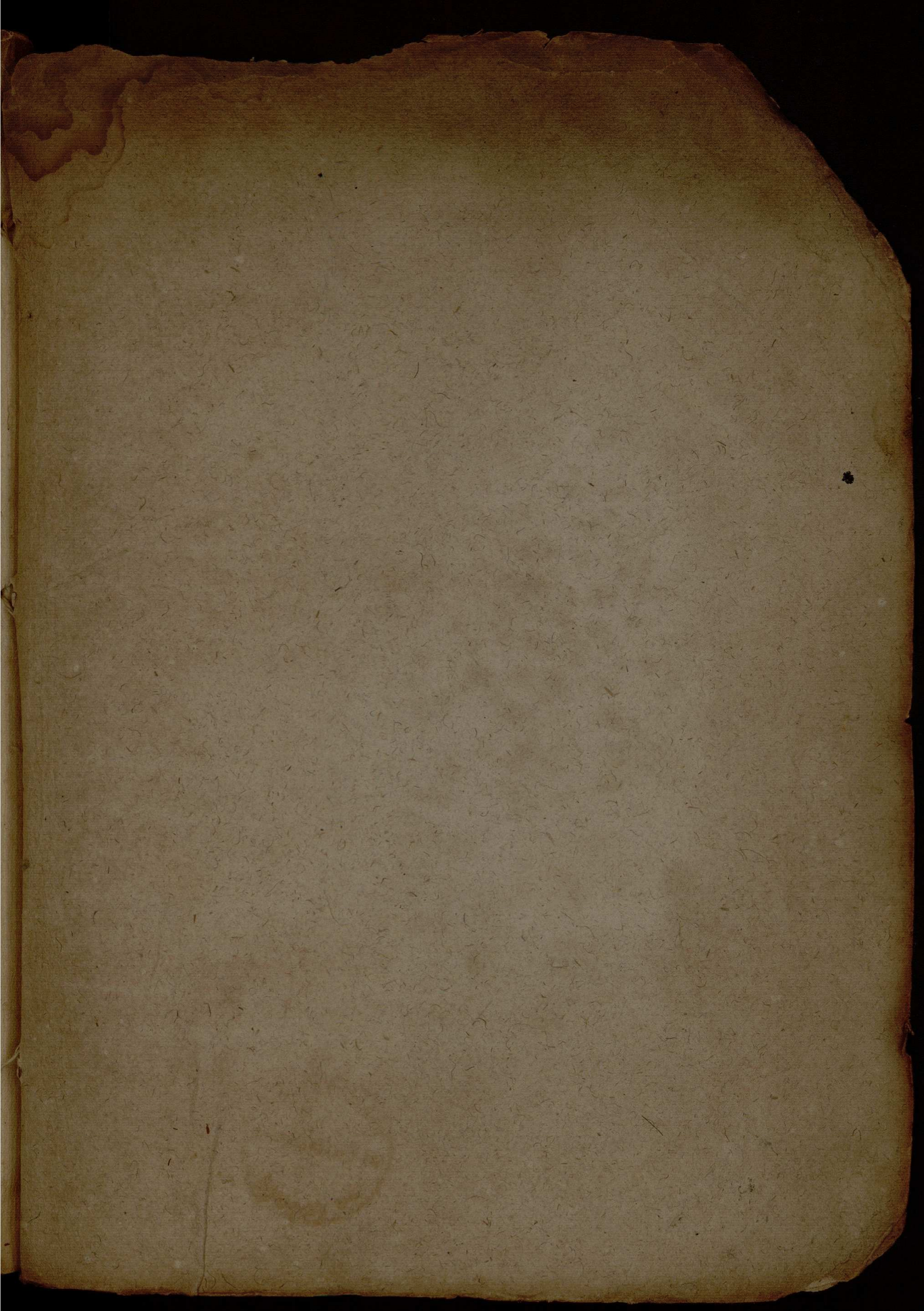
9

55

pendant la Santé. cet assoupissement luy
dura jusqu'au soir de la veille de la naissance
de S. Jean Baptiste, mais pendant toute
la nuit suivante il fut comme dans une
espece de joie et par ses souris il consolida
souvent les assistans de la part qu'il luy
l'emoignoient prendre a ses souffrances qui
paroissoient grandes a cause d'une extreme
oppression de poitrine qui le travailloit:
enfin aiant reconnu que le dernier moment
n'étoit pas loin, ie luy fis enuiron les 4
heures du matin la recommandation de l'ame
a la quelle il ~~estoit~~^{ut} beaucoup d'attention;
mais ayant pris garde que i'étoit assez foible
pour pleurer dans le temps qu'il auoit lieu
de se reioir luy meme, il me tendit la main,
et apres m'auoir donné ce l'emoignage d'amitié,
il me dit ces dernieres paroles, ie m'endormirai
a cette heure; en effet il s'endormit d'un
sommeil le plus doux qui fut iamais, précisé-
ment a 4 heures du matin, tellement qu'on

qu'on avoit dit que la cloche des Carmes
 dechaussés qui avoit servi durant la santé
 à l'exciter à quitter le lit pour prier Dieu,
 servit ce matin là à exciter son ame à
 quitter le corps pour le louer avec plus de
 liberté. Cette mort ne troubla point la joie
 de la naissance de S. Jean; au contraire tout
 le monde vouloit voir ce corps mort comme
 celui d'un nouveau né; et le lendemain
 qui fut le jour de sa sépulture on auroit
 dit à la veüe du concours du peuple qui
 se fit sans que personne se mit en peine
 d'en divulguer la mort, qu'on alloit pour le
 moins célébrer le baptême d'un Prince du
 sang. Ceux qui l'avoient connu pendant
 sa vie jugerent que le même effet que produit
 le feu sur l'or et l'argent dans le creuset
 de l'orfèvre avoit été opéré sur son corps par
 la maladie et par la mort, tant il en étoit
 devenu beau. ~~en effet son vilage étoit beaucoup~~
~~moins affreux que il vivoit, et ce qui~~







qu
ch
de

LU
1

BIBL.
DE
UNIVERSITÄT
M S.
278